

Est Ensemble Rapport d'activité — 2010

Est Ensemble
100, avenue Gaston Roussel
93232 Romainville Cedex

T. 01 79 64 54 54
www.est-ensemble.fr

Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas,
Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville



**Est
Ensemble**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Sommaire

1.	p. 2	Une nouvelle Communauté d'agglomération à l'est de Paris
	p. 4-7	Une Communauté d'agglomération, qu'est-ce que c'est ?
	p. 4	Est Ensemble en quelques dates
	p. 5	Les compétences de l'Agglomération
	p. 5	Le rôle de l'Apiep
	p. 6	Chiffres clefs
	p. 7	Le territoire en 2010
	p. 8-11	Le Conseil communautaire
	p. 8	Désignation
	p. 9	Fonctionnement
	p. 10	Le Conseil communautaire
2.	p. 12	L'activité des services et des élus
	p. 13-15	2010, une année de structuration
	p. 14	Le collectif des directeurs généraux des services
	p. 15	L'Hôtel d'agglomération
	p. 15	La préparation et le suivi des instances
	p. 15	L'identité visuelle
	p. 16-21	Les finances
	p. 16	Les grandes lignes du budget
	p. 17	Recettes et dépenses en 2010
	p. 19	Le fonds de concours communautaire
	p. 21	La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges
	p. 22-23	Les ressources humaines
	p. 24-37	La mission de définition de l'Intérêt communautaire
	p. 25	Définition de l'Intérêt communautaire
	p. 31	Les actions complémentaires
	p. 38-39	L'Eau
	p. 40-43	L'Assainissement
	p. 44-47	Le Traitement des déchets
	p. 48	Annexes
		Le texte fondateur d'Est Ensemble
		Les statuts de la Communauté d'agglomération
		Listes des instances et des représentants d'Est Ensemble
		Tableau des effectifs au 31 décembre 2010

Crédits

Coordination éditoriale :
Pôle Communication Est Ensemble
Conception graphique : www.lavitrinedeTrafik.fr

Photographies : Guillaume Berthillier / Trafik,
Virginie de Galzain / Est Ensemble, IAURIF, SYCTOM.



L'avenir se construit à l'est de Paris

Le document que vous avez entre les mains retrace les actions que notre Agglomération a engagées et menées au cours de sa première année d'existence. 2010 représente une année de structuration aussi bien pour l'administration communautaire que pour son projet politique. Une année au cours de laquelle Est Ensemble n'a pas été très visible mais où élus, personnels communautaires et municipaux ont posé les jalons de ce que doit être la première Agglomération d'Île-de-France ; une Agglomération sobre et performante, proche de ses habitants, socialement et économiquement innovante, écologiquement exemplaire et qui défende un service public de qualité accessible à tous. Tout au long de cette année, nous avons donc œuvré à la fondation de ce projet ambitieux qui fera rayonner notre territoire bien au-delà des frontières de la région parisienne. Ce projet, nous le voulons au service des habitants d'Est Ensemble et à leur image : tout à la fois ouvert et universel, fier de tout ce qui fait notre identité et résolument tourné vers notre avenir.

Bertrand Kern

Président de la Communauté d'agglomération



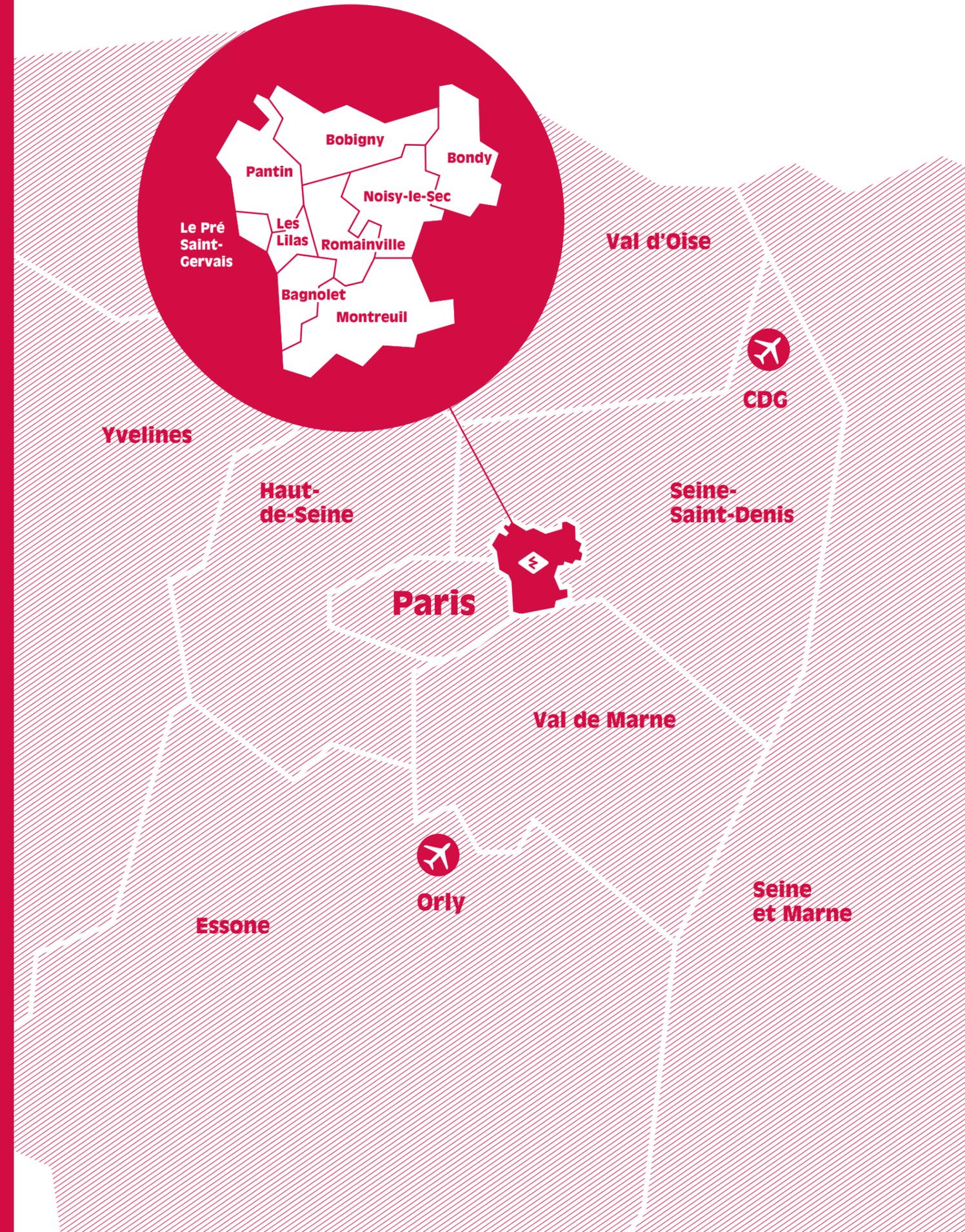
Un an de travail pour préparer l'avenir

Avec la création au 1^{er} janvier de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, l'année 2010 a été celle de la structuration d'une administration communautaire. Il a été nécessaire d'installer les instances, d'élaborer le premier budget ou encore de mettre en œuvre les compétences de plein exercice. Parallèlement, a été engagé le processus de définition de l'intérêt communautaire dont l'objectif est de définir les contours et le contenu des compétences transférées, et ce avant le 31 décembre 2011. Pour cela, les administrations municipales ont été très fortement mobilisées, sous la houlette du collectif des directeurs généraux des services des neuf villes. Il a fallu également préparer l'avenir en structurant une administration permanente qui soit en capacité d'absorber les transferts de compétences à venir en 2011 et 2012. Il s'agit donc de doter Est Ensemble d'une autonomie administrative sans pour autant créer de doublons avec les administrations municipales. Notre objectif est donc clair : construire une administration sobre, performante et exemplaire au service d'un projet politique ambitieux.

Stéphane Le Ho

Directeur général des services

Une nouvelle Communauté d'agglo- mération à l'est de Paris



Est Ensemble en quelques dates

**29.04.
2009**

Création de L'Apiep, Association de Préfiguration de l'Intercommunalité de l'Est Parisien, chargée de préparer la création d'Est Ensemble et siégeant en mairie de Romainville

**05.06.
2009**

Délibération par les Conseils municipaux des neuf villes sur le périmètre de l'agglomération

**24.08.
2009**

Signature de l'arrêté de périmètre par le préfet de Seine-Saint-Denis

**04.11.
2009**

Choix du nom d'Est Ensemble par le comité des neuf maires

**01.01.
2010**

Création officielle d'Est Ensemble par arrêté préfectoral*

**23.01.
2010**

Séance d'Installation du Conseil communautaire, élection du Président Bertrand Kern, des 19 vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire

**16.02.
2010**

– Élection du Bureau communautaire, délégation de compétences au président et au Bureau
– Création et élection des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)
– Création et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

**13.04.
2010**

Adoption des Budgets primitifs de l'exercice 2010 (Budget principal et budget annexe de l'assainissement)

**30.11.
2010**

Délibération du Conseil communautaire demandant l'adhésion d'Est Ensemble au SEDIF

* Est Ensemble a été fondée le 1^{er} janvier 2010 par les villes de Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville rassemblant près de 400 000 habitants.

Une Communauté d'agglomération, qu'est-ce que c'est ?

Une Communauté d'agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) fondé par plusieurs communes regroupant au minimum 50 000 habitants. Les EPCI sont des groupements de communes soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales. Cette création a pour but, au travers de compétences, de mutualiser des services aux habitants et de faire naître des projets communs de développement.

Les compétences de l'Agglomération

Le Code Général des collectivités territoriales impose aux Communautés d'agglomération de transférer les quatre compétences obligatoires suivantes :

1. Développement économique
2. Aménagement de l'espace communautaire
3. Équilibre social de l'habitat
4. Politique de la ville

Est Ensemble était tenu par la loi d'y ajouter trois compétences « optionnelles » parmi six proposées. Les élus ont fait un choix volontariste en décidant de prendre les cinq compétences optionnelles suivantes :

5. Assainissement
6. Eau

7. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (dont traitement des ordures ménagères)
8. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
9. Action sociale d'intérêt communautaire

Parmi ces cinq compétences, seuls l'assainissement, l'eau et le traitement des ordures ménagères sont exercées de manière pleine et entière dès le 1^{er} janvier 2010. Pour les autres compétences, le législateur a donné deux ans aux EPCI pour définir leur « intérêt communautaire », c'est-à-dire leur contenu et leur périmètre. Ce n'est qu'une fois le processus de définition de l'intérêt communautaire achevé qu'Est Ensemble exercera ces compétences (voir page 25).

Le rôle de l'Apiep

L'Apiep, Association de Préfiguration de l'Intercommunalité de l'Est Parisien, a œuvré dès sa création en avril 2009 pour préparer la création d'Est Ensemble. Ont notamment été menées :

- une concertation publique avec la tenue de trois réunions publiques sur le territoire ;
- une réflexion confiée au cabinet Partenaires Finances Locales sur le financement de la Communauté d'agglomération et sur la prospective fiscale ;

– la mise en place de groupes de travail pilotés par les directeurs généraux des villes chargés de réfléchir sur les compétences de la future intercommunalité. Les cinq groupes travaillaient sur les thèmes des finances et ressources humaines, des compétences obligatoires, des compétences optionnelles techniques, des compétences optionnelles non-techniques et de la gouvernance. Ce sont les études préparatoires et les réflexions conduites par l'Apiep qui ont permis la création d'Est Ensemble au 1^{er} janvier 2010.

Chiffres clés

9 villes

397 836 habitants

38,5 km² soit
10 000 habitants / km²

100 000 usagers

3 lignes de tramway (1, 3, 4)
5 lignes de métro (3, 5, 7, 9, 11)
1 ligne RER (E)

Le territoire en 2010



Désignation

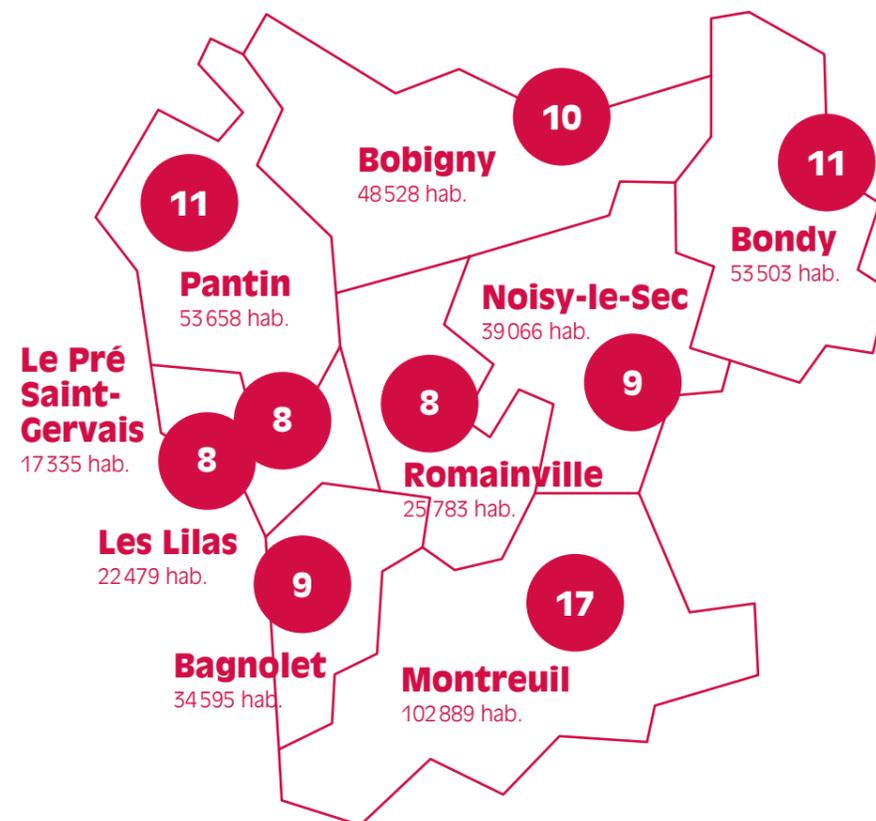
91

**Conseillers communautaires
siègent au conseil d'Est Ensemble**

Calcul fixé dans les statuts de l'agglomération

**= 5 Conseillers communautaires
par commune membre**

- + 1 par tranche de 10 000 habitants
- + 1 pour la commune la plus peuplée
- + 1 pour la moins peuplée



1
Conseillers
communautaires

Le Conseil communautaire

Fonctionnement

Bureau

- 1 Président
- 19 Vice-présidents
- 8 Conseillers délégués
- 4 Maires sans délégation

Conseil de développement*

Organe de consultation
composé d'acteurs
économiques, sociaux,
associatifs...

Conseil communautaire

91 Conseillers
communautaires
désignés par
les Conseils municipaux

* Conseil de développement

À la demande conjointe du président d'Est Ensemble et du Conseiller communautaire délégué au Conseil de développement, le comité des directeurs de cabinet, épaulé par les chargés de mission du DGS de l'Agglomération, a été chargé d'élaborer l'architecture du Conseil de développement. Le comité des directeurs de cabinet a rendu ses préconisations concernant l'organisation du Conseil de développement en différents collèges ainsi que des propositions de composition pour chacun d'entre eux afin de les rendre aussi représentatifs que possible du tissu socio-économique du territoire communautaire.

Le Conseil communautaire

Bureau communautaire

19 vice-présidents



Gérard Cosme
1^{er} vice-président
Aménagement
de l'espace
Maire du
Pré Saint-Gervais

Anne-Marie Heugas
2^e vice-président
Affaires europ.
et coopération
décentralisée
Montreuil

Catherine Peyge
3^e vice-président
Personnel
et ressources
humaines
Maire de Bobigny

Jacques Champion
4^e vice-président
Habitat
Romainville

Alda Pereira-Lemaître*
5^e vice-président
Transports
Noisy-le-Sec

Marc Everbecq
6^e vice-président
Assainissement
Maire de Bagnolet

Sylvine Thomassin
7^e vice-président
Développement
économique
Bondy

Christian Lagrange
8^e vice-président
Eau
Les Lilas

4 maires sans délégation



Michel Commusset
17^e vice-président
Commerce
et artisanat
Bobigny

Sylvie Badoux
16^e vice-président
Emploi et insertion
Bondy

Alain Monteagle
19^e vice-président
Ordures ménagères
Montreuil

Gilbert Roger
Maire de Bondy

Corinne Valls
Maire
de Romainville

Daniel Guiraud
Maire des Lilas

Dominique Voynet
Maire de Montreuil

Conseil communautaire

59 Conseillers communautaires



Raymond Cukier
Romainville

Salomon Illouz
Bobigny

Jean-Claude Dupont
Les Lilas

Bernard Grinfield
Bobigny

Elisabeth Guigou*
Noisy-le-Sec

Dominique Thoreau
Pantin

Marie-Rose Harenger
Noisy-le-Sec

Diven Casarini
Bobigny

Alain Calles
Montreuil



Maribé Durgeat
Bondy

Didier Herouard
Le Pré Saint-Gervais

Christine Lacour
Bagnolet

Laetitia Deknudt
Le Pré Saint-Gervais

Nicole Revidon
Romainville

Dominique Attia
Montreuil

Johanna Reekers
Montreuil

Corinne Benabdallah
Bagnolet

Dallia Maazaoui
Bondy



Frédéric Molossi
Montreuil

Carole Breviere
Bobigny

Manuel Martinez
Montreuil

Laurent Jamet
Bagnolet

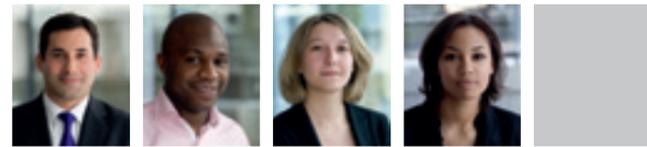
Julien Renault
Le Pré Saint-Gervais

Stéphanie Perrier
Montreuil

Emeline Le Bere
Bagnolet

Cris Beauchemin*
Noisy-le-Sec

Mackendie Toupissant
Pantin



Medhi Yazî Roman
Pantin

Waly Yatera
Bobigny

Elsa Tramunt
Les Lilas

Htaya Mohamed
Romainville

Aline Charron
Bobigny



1 président

Bertrand Kern
Maire de Pantin
Président d'Est Ensemble



Aline Archimbaud
9^e vice-président
Environnement,
écologie urbaine
et écoquartiers
Pantin

Pierre Desgranges
10^e vice-président
Finances
Montreuil

Patrick Sollier
11^e vice-président
Culture
Bondy

Philippe Guglielmi
12^e vice-président
Enseignement sup.,
recherche
et innovation
Romainville

Nathalie Berlu
13^e vice-président
Communication
Pantin

Daniel Bernard
14^e vice-président
Politique de la ville
Bagnolet

Mouna Viprey
15^e vice-président
Sports
Montreuil

Gilles Garnier*
16^e vice-président
Action sociale
Noisy-le-Sec

8 Conseillers délégués



Claude Ermogeni
Affaires Foncières
et domaniales
Les Lilas

J.-Luc Decobert
Achats, marchés
publics (présidence
de la CAO)
Le Pré Saint-Gervais

Patrick Lascoux*
Agenda 21
Noisy-le-Sec

Abdelaziz Benaisa
Tourisme
Bagnolet

François Miranda
Santé
Montreuil

Nicole Lemaître
Dépendance
Bobigny

Pierre Stoeber
Conseil de
développement
Les Lilas

Gérard Savat
Habitat indigne
Pantin



Claude Reznik
Montreuil

M-Geneviève Lentaigne
Les Lilas

Mariam Lescuré
Le Pré Saint-Gervais

Alain Peries
Pantin

Roland Casagrande
Les Lilas

Jacques Jakubowicz
Bondy

Brigitte Plisson
Pantin

M-Madeleine Le Sausse*
Noisy-le-Sec

Georgia Vincent
Bondy



Alice Magnoux
Bobigny

Jamal Ammouri
Bondy

Philippe Lebeau
Pantin

N. Lauthelieur Chaumard*
Noisy-le-Sec

Françoise Kern
Pantin

Helmut Bonnet*
Noisy-le-Sec

Laurent Quinet
Bondy

Tony Di Martino
Bagnolet

Anna Angeli
Le Pré Saint-Gervais



Nouarra Mekiri
Montreuil

Brahim Benramdan
Bagnolet

Ali Zahi
Bondy

Alexandre Tuillion
Montreuil

Nabil Rabhi
Montreuil

Christine Pascual
Montreuil

Bruno Lotti
Romainville

Mathias Ott
Le Pré Saint-Gervais

Asma Casri
Romainville

* Elus communautaires remplacés le 18.01.2011,
à l'issue d'élections municipales partielles à Noisy-le-Sec par:
Laurent Rivoire, Karim Hamrani, Laurence Cordeau,
Dref Mendaci, Nicole Rivoire, Clément Cressiot,
Christophe Delporte-Fontaine, Jean-Paul Lefebvre.

L'activité des services et des élus

2010, une année de structuration

La création juridique de la Communauté d'agglomération a nécessité de mettre en œuvre un dispositif administratif transitoire pour l'année 2010.

Durant l'année 2010, il a tout d'abord été nécessaire de créer la structure politique et administrative :

- installer l'assemblée délibérante (Conseil communautaire et Bureau) : élection des membres, délégation de compétences au Bureau et au président, fixation des indemnités des élus...
- procéder à l'élaboration du budget principal et du budget d'assainissement ;
- délibérer sur les premiers actes de gestion (adhésion aux syndicats intercommunaux, constitution de la Commission d'Appel d'Offres...);
- poser les premiers jalons de la communication (création d'une identité visuelle...);
- prévoir la représentation d'Est Ensemble dans les principaux organismes liés à l'intercommunalité et aux questions métropolitaines : Paris Métropole, Assemblées des Communautés de France (AdCF), Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF).

Il a donc fallu s'appuyer sur l'ingénierie technique et humaine des villes pour réaliser ce travail indispensable. Ce temps de travail supplémentaire a pris la forme d'une administration à temps partiel pour Est Ensemble. Les personnes désignées pour travailler à la Communauté d'agglomération ont fait l'objet d'un cumul d'activité, limité à 15 % du temps de travail légal. Il s'est agi de mettre en œuvre les fonctions support (ressources humaines, finances, assemblées, marchés publics...) et d'assurer le pilotage et la coordination de ce travail. Le pilotage du travail de l'administration communautaire a été effectué par le collectif des directeurs généraux des services des neuf villes.

La seconde partie de l'année 2010 a été consacrée à la structuration de services fonctionnels propres à Est Ensemble (ressources humaines, finances, assemblées, marchés publics) et au lancement du processus de définition de l'intérêt communautaire (voir partie II.3). Parallèlement, il a été nécessaire dès le 1^{er} janvier 2010 d'assurer la continuité du service public de l'assainissement, de l'eau et du traitement des ordures ménagères. Pour l'eau et le traitement des ordures ménagères, le service a été assuré par le SEDIF et le SYCTOM, comme c'était le cas auparavant dans les neuf villes. En revanche, pour la compétence assainissement, directement exercée par les communes avant la création d'Est Ensemble, les services des villes ont assuré la continuité du service pour l'année 2010, via un système de conventions de mise à disposition. Enfin, une prospection a été entreprise dès le mois de janvier afin de doter Est Ensemble de ses propres locaux. Cela s'est conclu par la signature d'un bail de location au mois de juin.

Le collectif des directeurs généraux des services

1

collectif des directeurs généraux des services des neuf villes a été institué afin de piloter et coordonner le travail des différentes équipes mais également pour assurer le lien entre élus et administrations.

Ce collectif a constitué la direction générale de la Communauté d'agglomération. Huit directeurs généraux se sont vu confier une fonction de directeur général adjoint et le directeur général de Pantin a assuré la fonction de directeur général des services d'Est Ensemble. Chaque directeur général était en charge du suivi de plusieurs commissions travaillant sur la définition de l'intérêt communautaire. Les réunions hebdomadaires du Comité des directeurs généraux ont permis de garantir la cohésion technique de la création de la Communauté d'agglomération et de garder le lien avec les villes.



L'Hôtel d'agglomération

Au moment de sa création, Est Ensemble ne disposait pas de locaux propres.

C'est la ville de Romainville qui a tenu lieu pendant un an de siège social de la Communauté d'agglomération. La municipalité a donc assuré la lourde tâche d'accueillir pendant un an les séances du Bureau et du Conseil communautaire dans son Palais des fêtes. Afin de se doter de son propre Hôtel d'agglomération, la Communauté d'agglomération Est Ensemble a conclu un bail pour la location du « Quadrium Ouest », situé à Romainville et bénéficiant d'une situation centrale sur le territoire. Cet immeuble offre une capacité de 9000 m² permettant d'accueillir les salles du Conseil et du Bureau communautaire, les élus, les groupes politiques et les agents d'Est Ensemble. Le bail civil a été conclu pour une durée de 12 ans fermes.

La préparation et le suivi des instances

Suite à la création de l'Agglomération, la mise en place des instances de décision a constitué la première mesure de la nouvelle communauté. Tout au long de l'année 2010, la préparation et l'organisation des instances communautaires ont été effectuées par un collectif de chargés de mission placés sous l'autorité du directeur

général des services d'Est Ensemble. Les séances du Bureau et du Conseil communautaire se sont tenues dans les locaux mis à disposition par la Mairie de Romainville durant toute l'année 2010.

L'identité visuelle

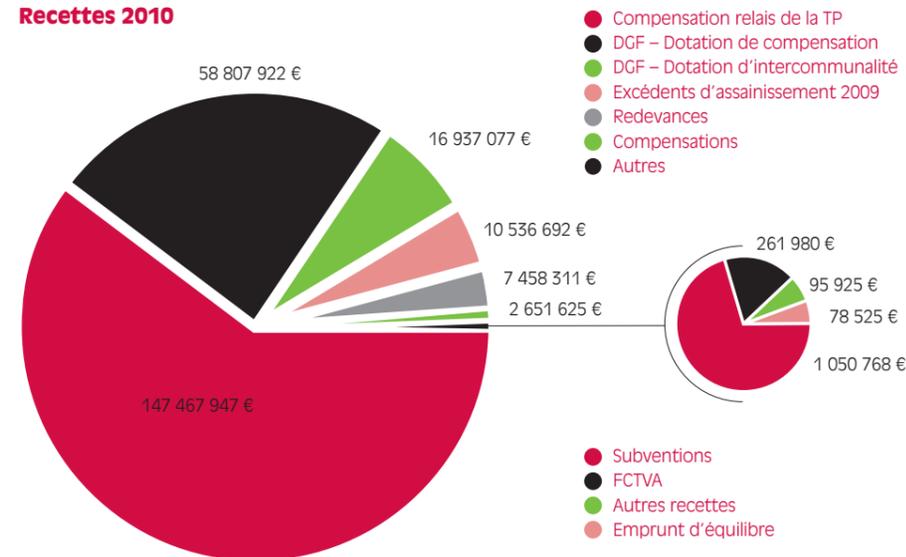
Doter Est Ensemble d'une identité visuelle propre
À cet effet, un marché public en procédure adaptée a été lancé par les services communautaires et cinq agences ont valablement répondu : Contours, Euro RSCG C&O, ID Communes, Trafik et Saisons. À l'issue d'une pré-sélection opérée le 23 juin par le Bureau communautaire assisté par les directeurs de cabinet et les directeurs de la communication des villes membres, les propositions de trois agences ont ensuite été présentées au comité des maires, le 15 juillet.

C'est finalement l'agence Trafik qui a été retenue pour la création du logo de l'Agglomération, l'élaboration de la charte graphique et du livre de marques.

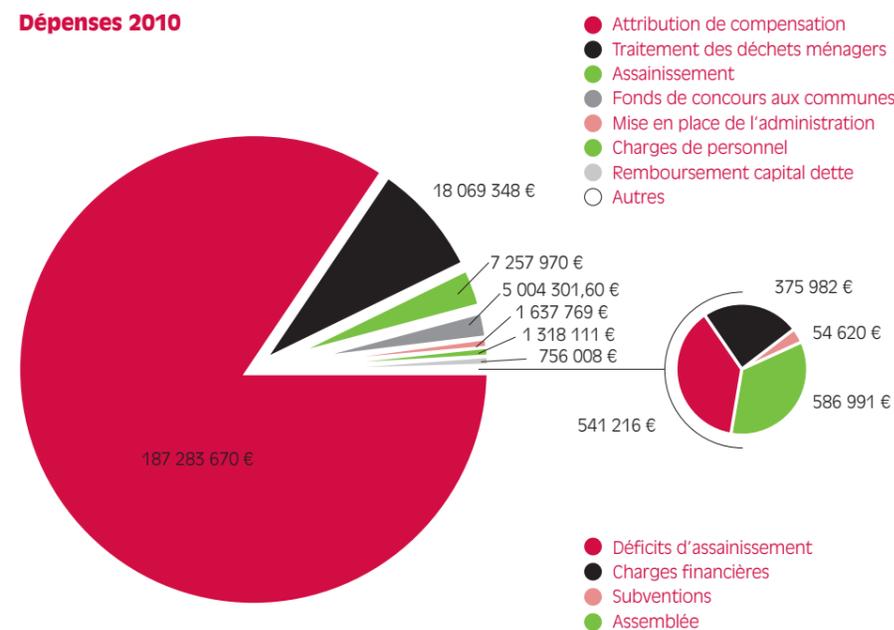
Une lettre capitale et un point cardinal : le logo de la Communauté d'agglomération a une double signification. Alphabétique tout d'abord, puisqu'il évoque l'initiale du nom « Est Ensemble », mais aussi géographique avec sa flèche indiquant la localisation du territoire concerné.

Les grandes lignes du budget

Recettes 2010



Dépenses 2010



Les finances

En 2010, le budget d'Est Ensemble s'est élevé à 245,3 M€ en recettes et 226,9 M€ en dépenses.

Recettes et dépenses en 2010

Recettes

La suppression de la taxe professionnelle (TP) a provoqué un véritable bouleversement des ressources des collectivités territoriales et des EPCI. Créée l'année de mise en œuvre de la réforme, Est Ensemble a donc évolué dans un environnement très incertain côté recettes en 2010.

L'Agglomération a perçu, en remplacement de la taxe professionnelle, une seule recette dont le montant, figé en valeur 2009, impactera son développement futur à travers les mécanismes de compensation des pertes de recettes (fonds national de garantie individuelle des ressources, en particulier). La compensation relai de la TP a représenté en 2010 58 % de l'ensemble des recettes perçues par Est Ensemble. Par ailleurs, les excédents d'assainissement 2009 ont été transférés par toutes les communes membres. L'Agglomération a également bénéficié de subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour les travaux d'assainissement et de subventions du SYCTOM pour le traitement et la valorisation des emballages recyclables. L'emprunt mobilisé en 2010 sur le budget annexe est résiduel et consiste uniquement en avances remboursables — prêts à taux zéro — de l'AESN.

Dépenses

Le reversement aux communes membres de la fiscalité perçue par Est Ensemble — l'attribution de compensation — est de loin la plus importante dépense. Elle représente 83 % des dépenses exécutées, 11 % étant consacré aux deux seules compétences transférées en 2010, soit le traitement des déchets ménagers et l'assainissement — respectivement 8 % et 3 %. Le fonctionnement de l'administration communautaire a représenté une dépense de 1,30 % des dépenses totales, dont 70 % concerne l'assainissement. En effet, les deux compétences transférées ont été mises en œuvre dans le cadre de conventions de mises à disposition et le recrutement de l'administration communautaire n'a commencé qu'à la toute fin d'année 2010. La totalité des travaux concernant les étages occupés de l'Hôtel d'agglomération a été financée par le bailleur, ce qui a permis en 2010 une économie de 2,3 M€. Enfin, les dépenses liées à la dette ont représenté 0,5 % des dépenses 2010, Est Ensemble n'ayant contracté aucun emprunt sur son budget principal. Son encours est exclusivement constitué des emprunts transférés des communes membres vers l'Agglomération.

Fiscalité

Dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme supprimant la taxe professionnelle (TP), 2010 fut une année de transition. Est Ensemble n'a donc voté aucun taux sur les recettes fiscales perçues en 2010. Une compensation relai de 147,5 M€ a été perçue, basée sur le produit de TP recouvré par les communes en 2009. La croissance des bases entre 2009 et 2010 est donc neutralisée, ce qui représente une perte de 3,4 M€ pour Est Ensemble. Cette perte sera reproduite chaque année via le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) dont le montant est gelé. Sur le budget annexe d'assainissement, les taux communaux de redevance d'assainissement de 2009 ont été reconduits.

Dotations et transferts de l'État

Est Ensemble a perçu deux produits de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : la dotation de compensation, qui sera gelée en valeur 2010, et la dotation d'intercommunalité qui représentent respectivement 24 % et 7 % des recettes réalisées en 2010. Sur le budget d'assainissement, Est Ensemble a perçu près de 262 000 € de fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Montant de la redevance d'assainissement par m³ d'eau (en €)

Bagnole	0,34000
Bobigny	0,20000
Bondy	0,48100
Les Lilas	0,12804
Le Pré Saint-Gervais	0,06560
Montreuil	0,34000
Noisy-le-Sec	0,29000
Pantin	0,60000
Romainville	0,18000

Le fonds de concours communautaire

Le fonds de concours voté par Est Ensemble a eu pour objectif de contribuer dès 2010 à la réalisation d'équipements communaux situés en dehors du champ de compétences transférées.

L'Agglomération n'ayant pas la capacité d'investir elle-même au cours de sa première année d'existence, elle a ainsi soutenu le développement communautaire et aidé les communes membres à la réalisation de leurs projets. Le fonds de concours a aidé à la réalisation de divers équipements de santé ou sociaux tels que le centre polyvalent de santé Aimé Césaire de Bobigny soutenu par Est Ensemble à hauteur d'1 M€. Il a également permis la réalisation de plusieurs équipements de loisirs, tels que l'aménagement hydraulique et paysager du parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec, au sein de la ZAC du même nom, à hauteur de 427 000 €.

La construction et l'aménagement d'établissements éducatifs ont également bénéficié du fonds de concours communautaire. Ainsi, à Pantin, 1 M€ du fonds de concours a été consacré à la construction de l'école zéro énergie Saint-Exupéry certifiée HQE. Par ailleurs, certaines opérations de voirie des communes membres ont fait l'objet d'un soutien d'Est Ensemble, tels que la rénovation des rues de l'Église et Désiré Préaux à Montreuil, financée à 50% par Est Ensemble. Enfin, l'Agglomération a contribué via le fonds de concours à l'amélioration de certains équipements administratifs municipaux.

	Montant du fonds de concours 2010 (en €)	Montant réalisé sur l'exercice 2010 (en €)
Bagnolet	836 954	—
Bobigny	1 238 299	—
Bondy	1 523 671	1 221 851,20
Les Lilas	527 796	422 236,80
Le Pré Saint-Gervais	467 813	—
Montreuil	2 548 230	2 038 584,00
Noisy-le-Sec	1 027 038	821 630,40
Pantin	1 205 200	—
Romainville	624 999	499 999,20
Total	10 000 000	5 004 301,60

Activité de la direction des finances en 2010

La direction des finances d'Est Ensemble s'est constituée progressivement à la fin de l'année 2010. La direction de la fonction financière a donc été assurée par les directeurs des finances de Pantin, Montreuil et Noisy-le-Sec et la plupart des activités ont été réalisées par la direction des finances de la commune de Pantin dont les services, ainsi que le logiciel financier, ont été mis à disposition. Par ailleurs, les directeurs des finances des communes membres et les services de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) ont été

associés tout au long du processus de création de l'Agglomération et des réunions ont été organisées régulièrement.

En 2010, le taux d'exécution global du budget d'Est Ensemble s'est élevé à 93,5 %, soit un taux correct pour une première année d'existence. Cette réalisation se répartit en :

- 691 mandats émis (dont 288 sur le budget principal et 403 sur le budget annexe d'assainissement) ;
- 125 titres émis (dont 7 sur le budget principal et 118 sur le budget annexe d'assainissement).

Le nombre de rejets par les services de l'État est de 56 concernant les mandats et 35 concernant les titres. Cette proportion importante s'explique par un environnement de gestion complexe en période de mise à disposition et de démarrage de l'activité de l'Agglomération.

1. Évaluation par la CLETC des charges nettes sur la compétence traitement des déchets

Communes	Dépenses brutes	Recettes brutes	Dépenses nettes
Bagnole	1 545 215	97 680	1 447 535
Bobigny	2 581 483	90 473	2 491 010
Bondy	2 842 867	79 069	2 763 798
Les Lilas	1 022 583	147 047	875 536
Montreuil	3 965 556	382 532	3 583 025
Noisy-le-Sec	1 774 498	120 369	1 654 129
Pantin	2 530 254	139 835	2 390 419
Pré Saint-Gervais	764 664	5 746	758 917
Romainville	1 282 399	140 748	1 141 652
Total	18 309 519	1 203 498	17 100 021

2. Attribution de compensation provisoire

Votée le 16.02.2010

Communes	AC brute (hors charges transférées)	Charges transférées (traitement des ordures ménagères)	AC nette des charges transférées
Bagnole	18 081 385	1 746 181	16 335 204
Bobigny	33 332 005	2 458 670	30 873 335
Bondy	12 452 966	2 828 155	9 624 811
Les Lilas	8 937 768	1 005 000	7 932 768
Montreuil	49 761 752	3 635 557	46 126 195
Noisy-le-Sec	13 002 674	1 788 595	11 214 079
Pantin	50 788 183	2 507 069	48 281 114
Pré Saint-Gervais	3 717 620	726 474	2 991 154
Romainville	14 315 330	1 237 983	13 077 347
Total	204 389 691	17 933 684	186 456 007

3. Attribution de compensation définitive

Rapport CLETC du 24.11.2010

Communes	Ensemble des charges nettes relatives au « traitement déchets »	Nouvelle AC
Bagnole	1 447 535	16 633 850
Bobigny	2 491 010	30 840 995
Bondy	2 763 798	9 689 168
Les Lilas	875 536	8 062 232
Montreuil	3 583 025	46 178 727
Noisy-le-Sec	1 654 129	11 348 545
Pantin	2 390 419	48 397 764
Pré Saint-Gervais	750 917	2 950 711
Romainville	1 141 652	13 173 678
Total	17 106 021	187 283 670

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en 2010

Pour chaque compétence transférée, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir et rendre ses conclusions dans l'année du transfert de la compétence. En 2010, la CLETC s'est donc réunie pour arrêter l'évaluation des charges concernant les compétences de l'eau, de l'assainissement et de traitement des déchets ménagers, transférées en 2010.

La compétence eau

Avant le 1^{er} janvier 2010, les neuf communes membres de la Communauté d'agglomération Est Ensemble étaient toutes adhérentes au SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) dans le cadre de la gestion de leur compétence « eau ». À ce titre, la totalité de la gestion de la compétence était dévolue au syndicat, sans incidence sur le budget principal de chaque commune. À compter du 1^{er} janvier 2010, la compétence « eau » a été transférée à la Communauté d'agglomération. Celle-ci a établi une convention provisoire avec le SEDIF pour l'année 2010, afin de garantir par celui-ci la gestion de la compétence « eau ».

Il n'y a donc pas eu lieu d'engager un processus d'évaluation des charges de cette compétence, celle-ci étant dans les deux cas (compétence communale et compétence communautaire) entièrement transférée au SEDIF.

La compétence assainissement

La compétence « assainissement » a également nécessité une approche particulière dans le cadre de l'évaluation des transferts de charges. En effet, cette compétence fait l'objet d'un budget annexe au budget principal, autonome et équilibré, tant pour les communes avant le 1^{er} janvier 2010, que pour la Communauté d'agglomération depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2010.

En conséquence, la CLETC n'a pas réalisé d'évaluation des charges transférées concernant cette compétence. Elle a en revanche confirmé la reprise des résultats des budgets annexes d'assainissement des communes par Est Ensemble.

La compétence traitement des déchets ménagers

Le travail de la commission a d'abord porté sur la méthode d'évaluation dont elle a arrêté les grands principes :

- évaluation des seules dépenses de fonctionnement non liées à un équipement, le traitement des déchets ménagers n'occasionnant aucune dépense en section d'investissement et son transfert n'emportant aucun transfert d'équipement ;
- prise en compte d'une période de référence correspondant à la dernière année avant transfert uniquement, soit l'année 2009 (les coûts d'exploitation étant croissants) ;
- prise en compte via des rattachements à l'exercice de l'ensemble des dépenses et recettes concernant l'exercice 2009 (ce qui nécessitera des régularisations en 2011 afin de prendre en compte les montants qui n'étaient pas encore connus en 2010) ;
- utilisation des mêmes documents sources pour toutes les communes membres, soit les « grands livres budgétaires ».

Les résultats de l'évaluation des charges au titre de l'année 2009 sont retracés par commune dans le [tableau 1](#).

Une première estimation des charges transférées au titre de la compétence « traitement des déchets » avait été réalisée le 16 février 2010 afin d'évaluer les attributions de compensations (AC) à verser aux communes au titre de 2010 ([tableau 2](#)).

Suite à l'évaluation des charges transférées réalisée par la CLETC, le montant des charges nettes résultant du transfert de la compétence « traitement des déchets » au 1^{er} janvier 2010 a été ajusté en conséquence et le montant des attributions de compensation versées par la Communauté d'agglomération Est Ensemble a été fixé comme suit au titre de l'année 2010 ([tableau 3](#)). Une régularisation est donc intervenue en fin d'année 2010 pour ajuster le versement de l'AC aux montants arrêtés par la CLETC.

Les ressources humaines

L'Agglomération a fonctionné en 2010 essentiellement grâce à la mobilisation du comité des directeurs généraux des services des neuf communes, la désignation de fonctionnaires rapporteurs adjoints dans les communes tant sur les fonctions supports (ressources humaines, finances, marchés publics) que sur les politiques publiques (aménagement, assainissement, tourisme, habitat, action sociale, culture, ordures ménagères notamment).

La mobilisation des systèmes d'information des villes de Pantin et des Lilas a été nécessaire pour répondre aux premières nécessités en finances et ressources humaines : préparation du budget, paiement des factures, nomination et paie des premiers agents... L'année 2010 a vu la structuration de la mission de définition de l'intérêt communautaire par la mobilisation de chargés de mission dans les communes, notamment à Pantin.

L'engagement pris par les maires des neuf communes membres d'Est Ensemble de ne pas créer une strate administrative supplémentaire la première année et, pour ce faire, de s'appuyer sur les administrations communales a été tenu.

La compétence assainissement, transférée au 1^{er} janvier 2010 a été gérée en 2010 par le biais de conventions de mises à disposition de services entre les neuf communes et l'Agglomération. En prévision du transfert de la compétence collecte des déchets au 1^{er} janvier 2011, des conventions de mise à disposition des services chargés de la collecte des déchets ont été élaborées en fin d'année pour les huit premiers mois de l'année 2011. L'année 2010 a également vu le début de structuration d'une fonction ressources humaines autonome avec les premiers recrutements sur emplois permanents et les premières délibérations modifiant le tableau des effectifs. Les responsables assainissement et collecte des déchets ont pris leurs fonctions en octobre,

en même temps que les agents gestionnaires des finances, la responsable du pôle comptabilité et le directeur des ressources humaines qui a pris ses fonctions le 15 octobre. En fin d'année, neuf emplois sur postes permanents étaient ainsi pourvus.

Une première délibération, adoptée en juin 2010 a permis d'activer différentes primes des filières administratives et techniques, permettant de verser un régime indemnitaire aux agents recrutés sur la base de leur grade et des fonctions occupées. La deuxième vague de créations de postes a été lancée en fin d'année 2010 en vue de préparer la montée en charge prévisible des effectifs en 2011, de façon concomitante avec l'intégration dans les locaux du quadripartite à Romainville, locaux opérationnels début 2011.

En parallèle, un dialogue social intense a été engagé en 2010 afin de préparer les transferts de personnels des villes vers l'Agglomération. Les discussions avec les organisations syndicales ont été lancées dès le mois de mars par le biais de trois groupes de travail (transfert des agents, régime indemnitaire, action sociale et conditions de travail) jusque début juillet. Elles ont repris fortement, après les mouvements nationaux du mois de septembre sur les retraites, au cours du dernier trimestre avec l'objectif partagé de parvenir à un protocole d'accord global encadrant les conditions de transfert des agents et fixant les éléments essentiels de la politique des ressources humaines d'Est Ensemble.

Voir en annexe
le tableau des effectifs
au 31.12.2010



Cadre juridique

La loi relative au renforcement de l'intercommunalité du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, a créé les communautés d'agglomération comme nouvelle catégorie d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et leur a attribué un certain nombre de compétences obligatoires et d'autres dites optionnelles.

Parmi ces compétences, certaines compétences sont exercées « de plein droit » par l'Agglomération, c'est-à-dire qu'elles sont intégralement transférées des villes à l'EPCI. Ce sont des compétences dites techniques (eau, assainissement, collecte et valorisation des déchets).

Mais la grande majorité des compétences attribuées aux Communautés d'agglomération sont dites partagées, dans le sens où il revient à chacune de déterminer pour chaque compétence partagée, les actions et équipements qui demeureront du ressort des communes de ceux qui seront pris en charge par l'EPCI. Cette ligne de partage est juridiquement dénommée « définition de l'intérêt communautaire ».

La loi impose aux communautés d'agglomération de définir l'intérêt communautaire de leurs compétences partagées dans les deux ans qui suivent leur création. Si ce délai n'est pas respecté, la compétence est alors intégralement transférée à l'Agglomération.

La mission de définition de l'intérêt communautaire

Pour Est Ensemble, créée le 1^{er} janvier 2010, les compétences concernées sont les suivantes :

- 4 compétences obligatoires : aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville ;
- 3 compétences optionnelles : mise en valeur de l'environnement, équipements culturels et sportifs, action sociale ;
- 2 champs pour lesquels une mission exploratoire a été créée dans la perspective de la création d'une compétence facultative : santé et tourisme. Le délai des deux ans n'est pas impératif pour les compétences facultatives.

Définition de l'intérêt communautaire ^(DIC)

C'est au Conseil communautaire qu'il revient de définir l'intérêt communautaire à la majorité des deux tiers de ses membres. S'agissant de la majorité requise au sein du Conseil, il convient de souligner qu'elle est calculée en prenant comme référence l'effectif total du Conseil communautaire et non seulement les suffrages exprimés.

Sur le contenu de la DIC, le législateur n'a en effet jamais souhaité encadrer explicitement la manière de définir l'intérêt communautaire quant à son contenu. Le seul élément ferme posé par la circulaire du 15 septembre 2004 concerne l'interdiction de constituer comme critère de DIC la séparation entre l'investissement et le fonctionnement.

En 2001, la Direction Générale des Collectivités Locales préconisait une définition « au moyen de critères objectifs permettant de fixer une ligne de partage stable entre les compétences communautaires et celles qui demeurent de nature communale qu'il s'agisse d'opérations, zones et équipements existants ou futurs » (circulaire du 5 juillet 2001).

La même circulaire indiquait que ces critères pouvaient par exemple être de nature quantitative, tels que des critères financiers (seuils), physiques (superficie, nombre de lots ou de logements, etc.), ou géographique (sous réserve d'une définition précise de la localisation retenue).

Dans sa circulaire du 15 septembre 2004, la Direction Générale des Collectivités Locales confirmait son analyse en demandant aux préfets de veiller à ce que la définition de l'intérêt communautaire ne se réduise pas à une liste de zones, d'équipements ou d'opérations au sein des différents blocs de compétences.

Calendrier général



**Validé lors
du Conseil
communautaire
du 18 mai 2010**

1 —

**Juin 2010
— janvier 2011**

diagnostic de l'existant, définition d'enjeux, proposition de scénarios et d'actions prioritaires par chaque groupe de travail

2 —

**Janvier 2011
— juin 2011**

approfondissement du scénario retenu par chaque groupe de travail

3 —

**Mai 2011
— septembre 2011**

arbitrage entre les propositions des groupes de travail

Il est nécessaire de travailler sur toutes les compétences dans le même calendrier car la DIC va avoir un impact financier très important sur les 10/15 prochaines années. Les compétences qui seraient définies dans un second temps se verraient de fait amputées par les engagements financiers pris avec les opérations déjà déclarées d'intérêt communautaire.

À noter que les premières décisions sur les compétences techniques (assainissement, eau, déchets) prises en 2010 vont déjà de fait impacter la capacité d'investissement de la Communauté d'agglomération Est Ensemble. L'articulation entre le travail de DIC et la prospective financière est essentielle : les élus doivent en effet pouvoir délibérer sur les transferts et les projets nouveaux, en disposant des informations sur l'impact financier de ces décisions sur les prochaines décennies. Cette articulation sera effective tout au long du processus.

Méthodologie adoptée par la Communauté d'agglomération

Une méthodologie a été adoptée lors du Conseil communautaire du 18 mai 2010 devant permettre d'associer de nombreux acteurs à la détermination de l'intérêt communautaire. Sans préjuger du contenu des propositions qui seront faites, ont été validées les orientations politiques permettant de poser des éléments de cadrage qui doivent être intégrés dans les propositions :

- les actions proposées devront tout d'abord être lisibles et visibles pour les habitants, répondre réellement à leurs préoccupations et à leurs besoins quotidiens ;
- l'Agglomération ne doit pas être une superstructure éloignée du terrain, mais elle doit s'inspirer de ce qui existe déjà : il ne s'agit pas de faire table rase, mais de s'inspirer de ce qui marche aujourd'hui dans les communes ; l'Agglomération doit être complémentaire de l'action des villes ;
- les actions nouvelles proposées doivent faire preuve d'audace, être innovantes ;

- elles doivent dans tous les cas s'inscrire dans une démarche d'excellence environnementale et de cohésion sociale ; elles doivent favoriser la mixité des populations et la mixité des fonctions ;
- elles ne doivent pas se substituer aux compétences des autres acteurs (État, collectivités locales...);
- elles doivent s'appuyer sur la richesse du tissu des acteurs locaux ;
- elles doivent être élaborées et mises en œuvre en associant étroitement les habitants et les forces vives du territoire.

Les grands principes méthodologiques arrêtés lors du Conseil du 18 mai 2010

- 1.** Définir toutes les compétences en même temps, éviter au maximum les « coups partis »
- 2.** Laisser un trimestre entre la définition de l'intérêt communautaire et les transferts
- 3.** Articuler étroitement définition de l'intérêt communautaire et prospective financière
- 4.** Un groupe de travail par délégation à l'exception de quelques regroupements qui sont nécessaires pour le travail de DIC
- 5.** Des groupes de travail sous l'autorité des Vice-présidents / Conseillers délégués qui associent étroitement les élus municipaux

État d'avancement des groupes de travail

10.12.2010

Intitulé du groupe	Nombre de réunions	Réunions plénières
Aménagement	7	2
Habitat	5	4
Développement économique commerce et artisanat	4	2
Emploi et insertion	3	1
Politique de la ville	5	2
Culture	4	3
Sport	6	2
Transports	0	0
Environnement, écologie urbaine et écoquartiers	7	6
Enseignement supérieur recherche et innovation	2	2
Action sociale	3	3
Santé (mission)	2	2
Tourisme (mission)	5	3

Les groupes de travail et le lancement de la première phase de la DIC

13 groupes de travail ont été formés, suivant les délégations politiques de la Communauté d'agglomération. Ils sont composés d'élus et de techniciens des villes membres de l'Agglomération. Chaque groupe se réunit sous l'autorité d'un Vice-président ou d'un Conseiller délégué d'Est Ensemble, épaulé par un rapporteur, directeur général d'une des villes, et un rapporteur adjoint. Chaque groupe de travail se réunira sous l'autorité du Vice-président ou Conseiller délégué compétent avec l'assistance technique du référent et des référents adjoints issus des administrations municipales qui assurent le secrétariat des groupes de travail. Le Vice-président ou Conseiller délégué fixe avec ses référents le calendrier des réunions. Sont conviés à participer aux groupes de travail :

- les maires des neuf villes ou leurs représentants ;
- les adjoints ou conseillers municipaux délégués dans le domaine de compétence du groupe de travail ;
- les référents techniques municipaux dont les villes auront communiqué la liste ;
- les collaborateurs politiques des Vice-présidents ou Conseillers délégués en charge du groupe de travail.

Le groupe de travail peut se réunir sous une forme restreinte (rapporteurs et référents techniques municipaux) autant que de besoin. Dans ce cas, un compte-rendu sera adressé à l'ensemble des élus. Les membres des groupes de travail ont toute liberté de décider ensemble d'associer à leurs travaux les partenaires qui leur semble essentiels dans le domaine concerné, qu'il s'agisse d'associations, d'autres collectivités territoriales (comme le CG 93 dans le domaine de l'action sociale). 13 groupes de travail ont donc été formés, suivant les délégations politiques de la Communauté d'agglomération, afin de répondre aux objectifs de la première phase de la DIC :

- dresser un état des lieux problématisé de la compétence telle qu'elle est exercée dans les villes ;
- déterminer des enjeux communautaires ;
- proposer des scénarios de définition de l'intérêt communautaire ;
- proposer des actions pouvant être menées dès 2011.

La mission « définition de l'intérêt communautaire » est chargée au sein d'Est Ensemble de piloter, suivre et animer l'activité des groupes. Elle coordonne leur réflexion et garantit une articulation pertinente d'un groupe à l'autre. Le comité des directeurs généraux des villes assure un suivi régulier de l'avancée du travail des groupes. L'année 2010 a permis aux groupes d'enclencher la phase 1 : ils se sont réunis à plusieurs reprises, en plénière (avec les élus) ou en comité technique (cf. ci-dessous). Ils ont dressé un premier état des lieux et évoqué des premières pistes de scénarios.

Perspectives 2011

La détermination de l'intérêt communautaire doit se poursuivre et s'achever avant la fin de l'année 2011. Les instances communautaires (Bureau et Conseil) doivent se réunir à l'issue de chaque phase pour en valider les propositions et donner leurs arbitrages. La délibération de définition de l'intérêt communautaire doit être inscrite à l'ordre du jour du Conseil du 13 décembre 2011.



Les actions complémentaires à la définition de l'intérêt communautaire engagées en 2010

Parallèlement à sa mission principale, la mission DIC a mené en lien avec les groupes de travail un certain nombre d'actions qui sont apparues comme indispensables à engager dès l'année 2010, et ce indépendamment de la définition de l'intérêt communautaire.

L'inscription et la participation d'Est Ensemble dans les associations de collectivités locales

Adhésion à Paris Métropole

Paris Métropole est un syndicat mixte d'études, créé le 30 avril 2009, et qui rassemble près de 100 collectivités de l'agglomération parisienne (communes, EPCI, départements, Région).

Les collectivités membres du syndicat se sont fixées pour ambitions de préciser leurs objectifs communs, d'anticiper les évolutions économiques, sociales, environnementales et financières de la métropole au sein de la Région et de cerner ce qu'elles peuvent et doivent faire pour coordonner leurs actions en matière de développement urbain durable afin de répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes des habitants et des territoires.

Adhésion à l'association des Maires, Ville et Banlieue de France

Créée en 1983 afin de favoriser le développement des quartiers fragilisés et de valoriser l'image des villes de banlieues, l'association des Maires-Ville et Banlieue de France est aujourd'hui la seule association regroupant les communes périphériques des principales agglomérations françaises, les villes de première couronne urbaine et celles de grande banlieue.

L'AMVBF est également une force de proposition reconnue des institutions qui la consultent régulièrement sur la politique de la ville, la décentralisation, l'aménagement, la gestion urbaine, les finances locales et la solidarité territoriale.

Conformément aux compétences qui lui ont été transférées, l'Agglomération a pleinement vocation à s'inscrire dans le processus engagé par le syndicat mixte. Aussi, le Conseil communautaire a délibéré favorablement sur la demande d'adhésion d'Est Ensemble à Paris Métropole le 16 février 2010.

Lors de sa séance du 30 novembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion d'Est Ensemble à cette association : ce faisant, la Communauté d'agglomération et les villes membres non adhérentes (à ce jour : Bagnole, Bobigny, Noisy-le-Sec) pourront utilement bénéficier des travaux de l'association et s'inscrire dans une démarche de mutualisation d'expériences et de solidarités.

Réalisation d'un atlas cartographique d'Est Ensemble

L'objectif principal de l'étude est d'élaborer un diagnostic partagé sous la forme d'un atlas cartographique en direction des élus de la Communauté d'agglomération Est Ensemble en charge de la définition de l'intérêt communautaire par :

- la mise en lumière et l'analyse des caractéristiques socio-démographiques du territoire au regard des moyennes départementales et régionales, ou par rapport aux autres grandes agglomérations ;
- l'analyse des principales caractéristiques du territoire communautaire pour donner un éclairage aux élus dans le choix des critères de la définition de l'intérêt communautaire.

L'étude a été conçue comme devant comporter une série de cartes d'analyse portant notamment sur les volets :

- identification des territoires « déconnectés de la ville » ;
- histoire et évolution urbaine du territoire ;
- démographie ;
- structure et opportunités foncières ;
- habitat : état du bâti, parcs de logement, âge du bâti...
- patrimoine bâti et paysager, trame verte et bleue ;
- économie : types d'activités, localisation des activités, emploi ;
- centralités et lieux de vie ;
- équipements publics et services publics ;
- environnement et biodiversité ;
- risques naturels et technologiques ;
- nuisances sonores, pollution, antennes relais ;
- espaces publics majeurs et zones de loisirs, réseaux viaires ;
- transports et déplacements, flux de déplacements...
- délimitation des secteurs de projets : PRU, ZAC, OPAH...

Après consultation, cette prestation a été confiée en septembre 2010 à l'AURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île de France). Après plusieurs échanges techniques avec les villes, une première version consolidée de l'Atlas a été présentée et adressée aux membres du Bureau communautaire le 15 décembre 2010, en vue d'une validation au mois de janvier 2011 et d'une diffusion à l'ensemble des Conseillers communautaires.

Aménagement de l'espace communautaire

Adhésion au GIP Canal de l'Ourcq/RN 3

Les communes de Bondy, Bobigny, Noisy-le-Sec et Romainville sont toutes engagées dans des démarches de requalification, aménagement et développement des territoires jouxtant la RN3 et le canal de l'Ourcq. La cohérence ainsi que les forces et potentialités de ce territoire ont été à plusieurs reprises mises en évidence.

C'est pourquoi, elles ont déposé auprès de la Préfecture de région, autorité de gestion pour le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) en Île-de-France, une candidature commune à l'appel à projet In'Europe sur un projet portant sur le territoire canal de l'Ourcq/RN3 et s'articulant autour de deux axes : le développement de la filière santé et l'éco-développement (développement des éco-filières et urbanisme durable) dans le respect des critères d'innovation et de compétitivité des entreprises et des territoires (critères de Lisbonne).

Par décision du Comité Régional unique de programmation en date du 8 juillet 2008, ce projet a été retenu. C'est pourquoi, un Groupement d'Intérêt Public regroupant au sein de son Conseil d'administration les quatre villes et un représentant de l'État a été créé par l'arrêté préfectoral du 28 août 2009 afin de porter le projet et la gestion des fonds européens, conformément aux exigences européennes. La Ville de Pantin s'est jointe à cette démarche et a demandé son adhésion au GIP au premier trimestre 2010.

Conformément aux compétences qui lui ont été transférées, la Communauté a pleinement vocation à intervenir dans ces domaines et a souhaité apporter son concours à la définition et à la réalisation des actions. Aussi, le Conseil communautaire a délibéré favorablement sur la demande d'adhésion d'Est Ensemble au Groupement d'Intérêt Public pour le projet de territoire Canal de l'Ourcq/RN3 le 16 février 2010.

Extrait de l'atlas cartographique d'Est Ensemble



Adhésion à l'association pour le prolongement de la ligne 11



Les villes des Lilas, Romainville, Montreuil, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois, Pantin, le Pré Saint-Gervais, Paris et le Conseil général de Seine-Saint-Denis ont créé en 2003 l'association pour la promotion du prolongement de la ligne 11. Cette association, soutenue par la Région Île-de-France, la Caisse des dépôts et de l'association des collectivités de l'est parisien (ACTEP), a pour but de promouvoir ce projet, et d'accompagner sa réalisation. Elle a notamment initié les actions de communication et les études de préfiguration qui ont permis de démontrer toute la pertinence de ce projet qui figure dans le Schéma Directeur de la Région Île de France (SDRIF) depuis 1994. La mobilisation a enfin permis son inscription au Contrat de projet État/Région 2007-2013.

La fréquentation quotidienne supplémentaire de la future ligne est estimée à 68 700 personnes, sans compter les flux de voyageurs liés aux projets urbains (construction de nouveaux logements, d'équipements, implantations d'entreprises...) et en provenance d'Eole. Il rend accessible le seul territoire de la proche couronne dépourvu de transports en commun de type ferroviaire, où vivent 200 000 habitants dont 30 % des ménages ne disposent pas de voiture ainsi qu'un bassin de 75 000 emplois.

Aussi, compte tenu des très forts enjeux pour le développement de son territoire communautaire, le Conseil communautaire a délibéré favorablement en faveur de l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'association pour la promotion du prolongement de la ligne 11, et ce afin de poursuivre, au côté des communes, la mobilisation des partenaires pour la réalisation effective de ce projet.

Transports

Publication d'un cahier d'acteur dans le cadre du débat public Arc Express et RTPGP (Réseau de Transport Public du Grand Paris)

2 débats publics concomitants ont été organisés de septembre 2010 au 31 janvier 2011 :

Arc Express

Il s'agit d'un projet de métro automatique constitué de 4 arcs pouvant fonctionner de manière indépendante, desservant une cinquantaine de stations sur environ 60 kilomètres. Les deux arcs nord et sud sont jugés prioritaires avec une mise en service prévisionnelle du premier arc en 2017.

Le financement des études estimées à 25,5 millions € est inscrit au CPER 2007-2013 (18 Millions à la charge de la Région, 7,5 pour l'État). Le coût du projet est estimé entre 2,8 et 3,1 milliards € pour l'arc sud, et entre 2 et 2,3 milliards € pour l'arc nord. Le plan de financement des travaux n'est pas déterminé, la Région a inscrit 3,5 milliards € dans son Plan de mobilisation pour les transports adopté en 2008.

Le territoire communautaire est concerné par l'arc Est d'Arc Express qui n'est pas jugé prioritaire dans le dossier soumis à enquête publique. Est mis en débat pour cet arc non pas un tracé, mais un fuseau avec 3 raccordements possibles au nord (Église de Pantin/Bobigny la Folie/Bobigny Pablo Picasso) et 2 au sud (Val de Fontenay/Noisy-le-Grand-Mont d'Est).

En parallèle du fuseau soumis à enquête publique, le STIF a poursuivi ses études et proposé le 15 novembre 2010 deux hypothèses de tracé : un tracé dit proche à l'ouest du territoire communautaire (Église de Pantin/station Liberté de la ligne 11 prolongée/Mairie de Montreuil/Val de Fontenay) et un tracé dit éloigné à l'est du territoire (Bobigny Pablo Picasso/Bondy/Villemomble/Neuilly sur Marne/Noisy-le-Grand-Mont d'est).

Il a été soumis au Conseil communautaire du 14 décembre 2010, qui l'a adopté, un projet de délibération exprimant un avis officiel dans le cadre du débat public, l'absence d'avis étant assimilé à un avis positif par la loi relative au Grand Paris. Cette délibération a permis à la Communauté d'agglomération de publier un cahier d'acteur qui énonce un ensemble de principes quant à la réalisation des projets de transports collectifs urbains, ainsi qu'un certain nombre de remarques quant aux deux projets soumis au débat public.

Réseau de Transport Public du Grand Paris

Il s'agit d'un projet de métro automatique fonctionnant en 3 liaisons :

- une liaison Roissy/Orly via St Denis et Paris (ligne 14 prolongée) longue de 50 km ;
- une liaison Roissy/Orly via la Défense longue de 75 km (comportant dans sa partie nord un tronçon commun de 21 km avec la première liaison) ;
- une liaison Le Bourget-La Défense longue de 60 km.

Le coût prévisionnel du projet est estimé entre 21,4 et 23,5 milliards €, avec une mise en service prévisionnelle des premiers tronçons en 2018 et du réseau complet en 2023. La structure du financement est envisagée via des emprunts d'une durée de 40 ans, les annuités de ces emprunts pouvant être couvertes par la valorisation foncière des opérations d'aménagement dans les périmètres des gares, et par les recettes fiscales liées à ces opérations.

La loi du Grand Paris du 3 juin 2010 précise que notamment la Région et le Syndicat des transports d'Île-de-France, les départements d'Île-de-France, les communes et établissements publics de coopération intercommunale d'Île-De-France, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement, disposent d'un délai de quatre mois pour faire connaître leur avis à la Commission nationale du débat public. À l'expiration de ce délai, leur avis est réputé favorable. La date limite était fixée au 2 janvier 2011. Les collectivités territoriales sont également invitées à participer au débat public via la production d'un cahier du débat public (dont la forme était encadrée).

Santé

Désignation des représentants d'Est Ensemble dans différentes instances de gouvernance

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a modifié en profondeur la gouvernance des établissements publics de santé.

Aussi le Conseil communautaire a désigné lors de sa séance du 13 avril 2010 Monsieur François Miranda,

Conseiller délégué à la Santé, en qualité de représentant au sein du Conseil de surveillance de l'EPS Ville-Evrard. De même, le Conseil communautaire a désigné lors de sa séance du 18 mai 2010 ses représentants au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire.

Voir en annexe
le tableau des représentants
d'Est Ensemble dans les instances

Emploi et insertion

Inscrit dans la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) a pour objectif d'aider les personnes en difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail. Le PLIE coordonne et mobilise localement différents acteurs et offre à ses bénéficiaires des prestations gratuites. Le PLIE organise des parcours d'insertion individualisés comprenant des actions d'accueil, d'accompagnement social, d'orientation, de formation. Il s'agit d'un dispositif financé par une ou plusieurs communes ou EPCI, et par le Fonds social européen, celui-ci représentant 535 M€ pour la période 2007–2013 en Île de France.

Deux PLIE, sous statut associatif, sont présents sur le territoire d'Est Ensemble :

- PLIE Initiative emploi (sur les villes de Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec et Romainville) ;
- PLIE Mode d'emploi (sur les villes du Pré Saint-Gervais, Les Lilas et Pantin).

Le Préfet de région, autorité de gestion déléguée au niveau régional du Fonds social européen, a reconnu ces deux PLIE comme organismes intermédiaires de gestion du FSE, et a conclu avec eux des conventions de subvention.

Mais le règlement communautaire CE n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 a fixé comme objectif la réduction du nombre d'organismes intermédiaires (plus de 300 en France). L'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 a fixé un objectif national de réduction des deux-tiers et un délai pour le faire au 1^{er} janvier 2010 (reporté au 1^{er} janvier 2011, avant que l'impératif de délai ne soit finalement abandonné). Comme le stipule l'instruction, cette réduction pourra être obtenue notamment par la création de groupements de gestion associant plusieurs PLIE autour d'une structure pivot. Dans ce contexte, la constitution d'un organisme intermédiaire pivot commun aux deux PLIE existant sur le territoire d'Est Ensemble s'est imposée. Lors de la séance du Conseil communautaire du 14 décembre 2010, les élus ont approuvé à l'unanimité le principe d'un rapprochement des deux PLIE à travers la mise en place d'un organisme intermédiaire pivot pour répondre à cette exigence européenne et nationale.

Action européenne et de coopération décentralisée

Les compétences d'Est Ensemble en matière d'action européenne et de coopération décentralisée ne sont pas soumises à la définition de l'intérêt communautaire : il s'agit de compétences de plein exercice. Un groupe de travail s'est réuni régulièrement en 2010 pour mener une réflexion dans ces deux champs.

Coopération décentralisée

Le groupe a opéré un état des lieux des grandes orientations des politiques de coopération décentralisée engagées dans les villes membres d'Est Ensemble. Il a identifié les principales associations de solidarité internationale présentes sur le territoire communautaire. Par ailleurs, le Conseil communautaire a délibéré à deux reprises en 2010 pour soutenir des populations victimes de catastrophes naturelles :

- en février 2010, il a décidé de venir en aide aux victimes du tremblement de terre qui a frappé Port-au-Prince et ses environs le 12 janvier 2010 : une subvention exceptionnelle de 25 000 € a été attribuée au fonds « Solidarité Haïti » de Cités Unies ;

- en septembre 2010, il a souhaité qu'Est Ensemble soutienne les populations pakistanaises victimes des inondations, en attribuant une subvention exceptionnelle à l'association « Action contre la Faim ».

La volonté politique de la Communauté d'agglomération Est Ensemble est d'aller au-delà des aides ponctuelles pour construire sur la durée une véritable politique de coopération décentralisée.

Affaires européennes

Le groupe a mené un travail de veille sur l'actualité de l'Union européenne (ex : financements européens, préparation de la programmation 2014–2020).

Les statuts de la Communauté d'agglomération «Est Ensemble» ont retenu l'exercice de la compétence «eau potable». En conséquence, cette compétence a été transférée ipso facto à la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2010. À compter de cette date, les neuf communes ont donc été retirées de droit du Syndicat mixte des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Avant de solliciter ou non son adhésion au SEDIF, la Communauté d'agglomération a fait le choix de mener une étude technique et financière quant au mode de gestion du service public de l'eau.

Pour assurer la continuité du service public pendant la période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010, une convention de gestion provisoire du service public de l'eau potable sur le territoire de la Communauté d'agglomération a été signée avec le SEDIF. Parallèlement, le SEDIF renouvelait son contrat de Délégation de service public, avec la conclusion, en juin 2010 d'un nouveau contrat de 12 ans avec le délégataire Veolia eau IDF, permettant de réduire les coûts de fourniture d'eau pour les 133 communes adhérentes, de 1,75 €/m³ (pour une consommation de 120m³/an, hors redevances d'assainissement et autres taxes) à 1,51 €/m³, et proposant également une baisse supplémentaire de 10 centimes le m³ si Est Ensemble venait à adhérer au SEDIF.

* Les éléments du rapport sont consultables sur le site www.sedif.com, rubrique «le kiosque».

L'eau

L'étude sur le mode de gestion de l'eau potable d'Est Ensemble

L'étude lancée par la Communauté d'agglomération et réalisée par le groupement Calia/Hydratec/Sartorio a permis de dégager trois solutions possibles :

- soit l'adhésion au SEDIF ;
- soit une association avec Eau de Paris pour gérer son service public de l'eau potable ;
- soit la création d'une régie communautaire pour l'exploitation, la distribution et l'entretien du réseau d'eau potable.

Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors des Bureaux communautaires des mercredis 7 juillet (phase 1 de l'étude), 6 octobre et 13 octobre 2010 (phase 2 de l'étude) et de la séance du Conseil communautaire du mardi 9 novembre 2010. Ces débats, au sein des instances communautaires, font ressortir l'idée que l'Agglomération doit à terme maîtriser pleinement sa compétence en matière de gestion de l'eau potable. L'attachement à un système en régie publique émerge et recueille également le consensus.

Le choix retenu par le Conseil communautaire

Le 30 novembre 2010, au travers de deux délibérations, le Conseil Communautaire d'Est Ensemble a choisi d'une part de demander son adhésion au SEDIF afin de s'assurer du service public de production d'eau et de bénéficier de la baisse des tarifs aux usagers au 1^{er} janvier 2011 et, d'autre part, de poursuivre ses réflexions afin d'envisager à échéance de deux ans, les conditions de création d'une régie publique de l'eau potable, en se donnant les moyens d'étudier plusieurs scénarii de gestion :

- la création d'une régie publique en partenariat avec la Ville de Paris ;
- la création d'une régie publique d'Est Ensemble.

La construction de ces deux scénarii devra être achevée au plus tard le 31 décembre 2012. Le recrutement d'un chargé de mission a été retenu pour mener cette étude. Ces deux scénarii seront intégrés dans la convention de coopération Est ensemble/Ville de Paris dont la signature est prévue courant 2011. À l'issue de ce délai, Est Ensemble se prononcera sur les trois options étudiées, à savoir :

- le maintien d'Est Ensemble au SEDIF ;
- la création d'un syndicat mixte avec la Ville de Paris comprenant tout ou partie du territoire d'Est Ensemble ;
- la création d'une régie publique du service de l'eau potable d'Est Ensemble.

L'eau d'Est Ensemble en 2010

Le SEDIF a assuré la continuité du service public par convention de gestion provisoire. Le syndicat est propriétaire des 3 usines qui traitent l'eau provenant de la Seine, la Marne et l'Oise, à Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise, et de celles qui traitent l'eau puisée dans les nappes souterraines (nappes du Champigny et de l'Albien...). Il possède aussi les équipements nécessaires à la distribution de l'eau potable : 46 usines-relais, 65 réservoirs, 8 819 km de canalisations.

Le SEDIF a approuvé son Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) en séance de son Comité syndical en date du 23 juin 2011. Il est principalement composé de deux grands chapitres :

- le premier, consacré au prix du service de l'eau, et qui détaille par commune les données relatives à la population, aux abonnés, aux volumes consommés. Y sont également expliqués le détail de la facture et son évolution ;
- le second traite de la qualité du service, reprenant l'évaluation de la qualité et la mesure du service au client, le contrôle de la qualité de l'eau, les résultats des contrôles sanitaires et bactériologiques.*

L'assainissement

2010, une année de lancement pour assurer la continuité du service d'assainissement

Il faut rappeler que sur le territoire de la petite couronne parisienne, de nombreux acteurs interviennent sur la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales : les effluents sont collectés et transportés par les réseaux des communes et de leurs établissements de coopérations intercommunales vers les réseaux de transport départementaux, avant d'être acheminés et traités par le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui exploite les grands émissaires et les stations d'épuration de ces effluents. Une gestion solidaire et concertée de la compétence s'avère ainsi nécessaire entre les acteurs du territoire pour assurer une meilleure performance à l'ensemble du système.

L'état des lieux, et la mise en place d'une gestion provisoire de l'assainissement à l'échelle communautaire

Les communes ayant transféré la compétence au 1^{er} janvier 2010, il fut nécessaire de réunir les données relatives aux neuf villes : patrimoine, mode de gestion, moyens associés (financiers, humains, listes des marchés, etc.), état des diagnostics et programmation des travaux, niveaux de recettes et taux correspondants. En l'absence d'une administration communautaire et d'un service dédié aux compétences transférées, les services des villes du territoire ont assuré le fonctionnement provisoire de la Communauté d'agglomération des conventions de mise à disposition de service et des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage ont été conclues entre les villes et Est Ensemble pour formaliser cette gestion transitoire.

La mise en place d'un groupe de travail assainissement a entamé le travail sur les aspects opérationnels, et plusieurs réunions ont associé des représentants des services des villes mis à disposition de l'Agglomération afin de permettre le fonctionnement et la continuité des services des villes en charge de cette compétence, et la gestion des questions quotidiennes de l'assainissement. Au niveau comptable, la gestion du budget annexe d'assainissement et des marchés ont été centralisés à Pantin, et l'application comptable de la ville a été utilisée pour suivre le budget annexe d'assainissement communautaire (BAA).

Les actions menées en 2010

Plusieurs actions ont été réalisées pour assurer la continuité du service dans les neuf villes et amorcer la suite du travail sur la compétence assainissement :

- premier état des moyens dévolus à la compétence assainissement, des ressources, du patrimoine transféré ;

- transfert des marchés d'assainissement des villes vers Est Ensemble, gestion de la comptabilité par le service des marchés de Pantin, avant l'arrivée de comptables recrutés pour l'administration de l'Agglomération ;
- vote du budget annexe communautaire basé sur la reprise des budgets des neuf villes (neuf taux de redevances) ; le taux de « Participation au Raccordement à l'égout » des neuf villes a également été délibéré avec reprise des anciens taux communaux ;
- passation de conventions de mises à disposition de services des villes vers l'Agglomération : initialement prévues pour la mise en place d'un service communautaire au 1^{er} septembre 2010, elles ont été prolongées par voie d'avenant jusqu'au 1^{er} septembre 2011 ;
- passation de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage entre les villes et l'Agglomération, avec le vote d'un tableau d'opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage déléguée aux villes : les villes ont donc poursuivi le programme de travaux qu'elles avaient élaboré avant le transfert de la compétence ;
- recrutement d'un ingénieur responsable des compétences eau et assainissement (en poste en novembre 2010) ;
- désignation d'un élu pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) en charge d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE « Marne confluence » (ne concerne que le territoire de Montreuil) et fixation du niveau de participation de l'Agglomération à l'élaboration du SAGE à 0,046 €/habitant. Un second SAGE est en cours de définition et le reste du territoire de l'Agglomération y est inscrit ;
- passation d'un cadre de conventions à conclure avec des opérateurs de communications électroniques pour déployer du câble à fibres optiques en assainissement communautaire.

Réhabilitation du réseau d'assainissement

Allée de Bayard Noisy-le-Sec

La Communauté d'agglomération Est Ensemble réalise des travaux de du collecteur d'assainissement public implanté sous l'allée Bayard à Noisy-le-Sec. Ces travaux se déroulent dans toute la voie et ont débuté le 18 avril 2011.

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Est Ensemble
Maître d'œuvre : Maire de Noisy-le-Sec
 Direction Générale des Services Techniques
 Direction du Pôle de l'Écologie urbaine
 Direction du Génie urbain

Entreprises :
 SNTSP Travaux en tranchée 2, rue de la Cornille
 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
 VALENTIN T.P. Travaux sans tranchée chemin de Villeneuve
 94140 ALFORTVILLE
 CIG (lots de contrôle d'exécution finale)
 CIG-VEUILA Propreté 12, rue Berthelot B.P. 90042 95502 CONESSE

Montant des travaux : 107 275 euros HT
Subvention : Agence de l'Eau Seine Normandie (45 445 euros H.T.)

Durée des travaux : 1,5 mois

Pour votre sécurité et pour la protection de l'environnement, nous améliorons le réseau d'égouts. Merci pour votre compréhension.

Est Ensemble
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Tableau 2. Principales opérations de travaux engagés en 2010

Communes	Objet des travaux	Montant HT (en €)	Subventions reçues (en €)
Bagnole	Réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues Victor Hugo, de l'égalité, et Charles Delecluzes	1 029 776	267 558
Bobigny	<ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Leo Lagrange et du chemin de Groslay – Réhabilitation par gainage des réseaux d'assainissement des rues Étienne Dolet, des Sablons et des Fleurs – Réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues du Jura, de la Pochette, P. Belwo, et allée des Castors – Réhabilitation des réseaux d'assainissement quartier du Grand Quadrilatère voie 8 & 18 & 19 (PRU) 	<p>956 743</p> <p>95 099</p> <p>400 000</p> <p>380 000</p>	
Bondy	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuite de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement allée des Tilleuls – Poursuite de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Carnot 	<p>355 967</p> <p>222 872</p> <p>898 534</p>	<p>75 000</p> <p>40 000</p> <p>125 000</p>
Les Lilas	Travaux de reprise et réfection du réseau d'assainissement des rues de l'Isle et Henri Barbusse	248 035	
Montreuil	<ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues Faidherbe, du Colonel Raynal, – Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue du Moulin à Vent, – Extension du réseau d'assainissement de la rue du Bel-Air 	<p>140 000</p> <p>200 000</p> <p>209 300</p>	
Noisy-le-Sec	<ul style="list-style-type: none"> – Remplacement de collecteur et branchements rue Châlons – Réhabilitation du réseau d'assainissement rue de Bobigny – Dévoisement de réseau assainissement rue Apollinaire – Aménagements pour rétention des eaux pluviales dans parc inondable 	<p>77 362</p> <p>473 198</p> <p>238 422</p> <p>213 454</p>	<p>134 253</p> <p>67 726</p>
Pantin	<ul style="list-style-type: none"> – Création de réseau unitaire chemin latéral – Réhabilitation de réseau rue Denis Papin – Reprise des réseaux d'assainissement, ZRU des Courtillières 	<p>840 302</p> <p>847 590</p> <p>591 222</p>	<p>116 458</p> <p>212 606</p> <p>132 800</p>
Romainville	Reprise du réseau d'assainissement rue Cachin	329 032	

Le Rapport annuel du Prix et de la Qualité du Service public d'assainissement d'Est Ensemble contient des éléments plus détaillés relatifs au bilan de cette compétence.

Il fait l'objet d'un rapport séparé du présent bilan de la Communauté d'agglomération.

Activités principales réalisées en 2010 par les Villes pour la Communauté d'agglomération

Entretien du réseau d'assainissement

Pour les Villes assurant la gestion directe du réseau, l'entretien du réseau communal est réalisé soit par les prestataires de service titulaires de marchés de travaux de curage, soit par des équipes de régie lorsqu'elles en disposent (cas de Bondy). On distingue les opérations d'entretien préventif et les interventions d'urgence. L'entretien préventif consiste à réaliser le curage des ouvrages (canalisations, grilles, avaloirs, bassins de rétention) et leur inspection. Des campagnes annuelles permettent le curage des canalisations communales, ainsi que des dispositifs de collecte des eaux pluviales sur la voirie (avaloirs, grilles) qui sont curés en général au printemps et à l'automne. Le réseau est inspecté à l'aide de caméras miniaturisées afin de connaître son état en cas de besoin.

Contrôle et réalisation des nouveaux raccordements

Certaines villes réalisent des enquêtes liées aux demandes d'attestation de conformité lors des ventes de biens. Par ailleurs, lors de la création de nouveaux branchements, des autorisations sont délivrées par les communes pour permettre la réalisation des travaux ; ces derniers sont le plus souvent réalisés par les demandeurs, sous contrôle des services techniques. Les principaux chiffres, non exhaustifs, qui ont pu être obtenus concernant ces actions sont répertoriés dans le **tableau 1**.

Mise en conformité de branchements au réseau d'assainissement

Cette action concerne précisément le secteur des Blancs Vilains à Montreuil dont l'assainissement est séparatif. À l'issue d'un diagnostic préalable, la phase opérationnelle de l'assistance à la mise en conformité des réseaux d'assainissement privés des riverains du bassin versant séparatif des Blancs Vilains a commencé fin 2009. La première phase, d'enquête parcellaire, a permis un diagnostic précis des habitations dont l'assainissement est non conforme (taux de non-conformité : 78%). Cette phase opérationnelle, d'une durée de 2 ans, consiste à apporter une assistance technique aux riverains afin de mettre en séparatif leurs réseaux d'assainissement privés. Une aide financière de l'Agence de l'Eau et la prise en charge de la partie publique des branchements par Est Ensemble complètent ce dispositif en vue d'inciter les habitants à faire ces travaux. Cette opération, associée aux travaux de réhabilitation du réseau de la rue des Blancs Vilains réalisés en 2008 permettra d'améliorer la séparativité, et donc de diminuer les risques de débordement du réseau d'assainissement et la pollution du milieu naturel. Fin 2010, le nombre de riverains ayant réalisé leurs travaux est de 17 sur 89 ; une relance en 2011 devrait permettre d'améliorer ce taux de mise en conformité.

Opérations d'investissement

Le budget annexe 2010 est la concaténation des budgets annexes des neuf villes de la Communauté. Le programme d'investissement voté représente globalement près de 21 M€ d'équipements, comprenant principalement des opérations déjà planifiées avant le transfert par les Villes. Les principales opérations de travaux engagées en 2010 sont reprises dans le **tableau 2**.

Tableau 1. Indicateurs d'activités d'entretien

Communes	Intervenant	Curage du réseau (mL)	Curage d'avaloirs	Interventions d'urgences	Tonnage extrait (t)	Inspections TV (mL)	Contrôles de raccordement	Avis permis de construire	Création de branchements
Bagnole	Bimo								
Bobigny	Régie, CIG								
Bondy	Régie, CIG	—			8,28	1 088	500	20	
Les Lilas	CIG	5 420	51	0	25,72	0	0		
Montreuil	Sanitra	29 330	763		92	1 163	139	79	16
Noisy-le-Sec	Régie, CIG	2 500	0	14	8,3	1 140	80		3
Pantin	CIG	8 490	555	27	84,06	757			
Romainville	Dubrac/CIG	3 500		—	36,06	1 480	0		

Le traitement des déchets

L'année 2010, année de prise de la compétence traitement des déchets

Avant 2010, la gestion des déchets des ménages d'Est Ensemble était assurée par les communes. Elles avaient en charge la gestion des conteneurs (fourniture et entretien) et le ramassage des déchets. Ces prestations pouvaient être effectuées par du personnel communal (en régie) ou confiées à un prestataire privé.

Une fois collectés, les déchets doivent être traités. Ils sont donc envoyés sur des sites de traitement (centres de tri pour les déchets recyclables, centres de transfert en vue d'un regroupement puis d'un envoi vers une usine d'incinération pour les ordures ménagères, ou vers un centre de stockage après extraction d'une part valorisable pour les déchets encombrants). Ces sites de traitement sont gérés par le SYCTOM. Les neuf communes qui forment aujourd'hui l'Agglomération adhèrent au SYCTOM par l'intermédiaire du SITOM93, structure spécifiquement créée à l'échelle de la Seine Saint-Denis, et qui regroupe 93.7 % des habitants du département.

Il convient de préciser que le SITOM93 et le SYCTOM exercent la compétence traitement des déchets pour une partie seulement des déchets produits par les particuliers : les ordures ménagères, les matériaux recyclables, et les encombrants. Pour les autres déchets collectés spécifiquement, tels que le verre d'emballage, les déchets végétaux, les déchets collectés séparément au sein des déchetteries, les communes ont dû rechercher leurs propres filières de traitement.

Au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération s'est vue transférer la compétence concernant les activités de traitement des déchets des ménages, mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri, et de stockage qui s'y rapportent. Ces activités portent également sur les autres déchets qui, eu égard de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Ainsi, les déchets traités pour le compte de la Communauté d'agglomération Est Ensemble sont rassemblés dans le [tableau 3](#) page suivante. La part de la production de déchets par l'Agglomération représente 27 % du total géré par le SITOM93, la part de la population étant de 28.

Le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers

Le SYCTOM est un établissement public administratif qui prend en charge le traitement des déchets de 5,7 millions d'habitants de la Région parisienne (essentiellement Paris et la Petite Couronne). Il dispose pour cela de 14 installations de transfert et de traitement, dont le site de Romainville, sur le territoire d'Est Ensemble.

L'installation du SYCTOM à Romainville comprend un centre de transfert, un centre de pré-tri des encombrants, un centre de tri des collectes sélectives, une déchetterie (qui devrait fermer ses portes dans le courant de l'année 2011) et un projet d'unité de méthanisation.



Tableau 3. Déchets traités pour le compte de la Communauté d'agglomération

Types d'ordures	Est Ensemble	SITOM93	Part de l'Agglo au SITOM93
Ordures ménagères	131 809 T	451 364 T	29 %
Encombrants	11 826 T	37 317 T	32 %
Tas sauvages	13 038 T	41 954 T	31 %
Multimatériaux	7 899 T	31 454 T	25 %
Verre	3 856 T	13 565 T	28 %
Végétaux	723 T	7 943 T	9 %
Déchets dangereux	25 T	83 T	30 %
Textiles	189 T	382 T	49 %
Déchets de marchés	2 078 T	3 331 T	62 %
autres déchets	17 326 T	106 479 T	16 %
Total	188 769 T	693 872 T	27 %

La répartition, par commune, de la production de déchets sur le territoire de l'Agglomération

	Ordures ménagères	Encombrants	Tas sauvages	Multimatériaux	Verre	Végétaux	Déchets dangereux	Textiles	Déchets de marchés	autres déchets	Total
Bagnole	9 388 T	1 085 T	1 070 T	628 T	361 T	98 T	11 T	53 T	49 T	1 749 T	14 492 T
Bobigny	18 606 T	2 818 T	nc	706 T	nc					0 T	22 130 T
Bondy	19 809 T	1 353 T	3 874 T	606 T	308 T	387 T				635 T	26 972 T
Le Pré St-Gervais	5 681 T	612 T	202 T	425 T	264 T		2 T	15 T	229 T	14 T	7 444 T
Les Lilas	7 079 T	929 T	297 T	509 T	317 T		1 T	19 T	280 T	500 T	9 931 T
Montreuil	28 756 T	2 022 T	3 863 T	2 565 T	1 407 T			nc	615 T	11 971 T	51 199 T
Noisy-le-Sec	13 053 T	924 T	1 322 T	923 T	272 T	238 T	6 T			2 290 T	19 028 T
Pantin	17 837 T	655 T	1 410 T	1 062 T	592 T			102 T	905 T	0 T	22 563 T
Romainville	11 600 T	1 428 T	1 000 T	475 T	335 T		5 T			167 T	15 010 T
Total Agglo	131 809 T	11 826 T	13 038 T	7 899 T	3 856 T	723 T	25 T	189 T	2 078 T	17 326 T	188 769 T
En kilo par habitant (kg/hab)	331	29,7	32,8	19,9	9,69	1,82	0,06	0,48	5,22	43,6	474

Perspectives 2011

2011 sera une année de transition pour la prise effective de l'ensemble de la compétence liée à la gestion des déchets.

En 2011, la compétence en la matière s'élargira et concernera :

- les activités de collecte des déchets des ménages et autres déchets qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, y compris les déchets déposés de façon illicite en dehors des systèmes de collecte organisés ;
- les activités annexes liées aux prestations de collecte et traitement : gestion des conteneurs (bacs), gestion des déchetteries et lieux de dépôts liés au recyclage, collecte des marchés alimentaires, collecte et gestion des corbeilles de rue, actions liées à la réduction et la valorisation des déchets.

C'est donc la Communauté d'agglomération qui se chargera de la gestion des conteneurs, la collecte des déchets au quotidien, et la gestion des deux déchetteries transférées des communes. Le transfert de responsabilité s'accompagne de celui des contrats privés au 1^{er} janvier 2011 d'une part, et du personnel communal au 1^{er} septembre 2011 d'autre part.

Texte fondateur d'Est Ensemble

Les villes de Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-Le-Sec, Pantin et Romainville s'engagent dans le processus de préfiguration d'une Communauté d'agglomération. Cette alliance repose sur le constat que nous avons ensemble, si nous les valorisons bien, de formidables atouts :

Un héritage partagé

Nos villes, modelées par une histoire économique, sociale et urbaine très voisine, par exemple un même passé industriel cheminot ou maraîcher, se sont toujours identifiées aux mouvements d'émancipation et aux combats pour le progrès social. La fierté de nos concitoyens se nourrit aussi de cette aptitude à la révolte.

Une forte tradition de solidarité, de service public et d'engagement

Confrontés aux défis communs de l'évolution des modes de vie, les fonctionnaires de nos services publics territoriaux, sont souvent le dernier recours des populations, et la clef de voûte de la cohésion sociale de nos villes. Des pratiques culturelles et artistiques audacieuses, s'appuyant aussi sur un réseau dense de cinémas municipaux, de bibliothèques, d'écoles de danse, de théâtres et de conservatoires, mobilisent quant à elles une créativité ouverte sur le monde. Un tissu associatif particulièrement dense s'appuie sur une vraie tradition d'engagement innovant et militant. Enfin, nous disposons d'un potentiel sportif élevé, mobilisant une importante pratique populaire et un bénévolat actif.

De nombreux éléments d'identité

À la jonction de bassins de vie complémentaires qui s'entremêlent, marqués par des circulations et des échanges denses entre leurs populations, nos villes présentent des caractéristiques sociales démographiques, de revenus ou d'habitat, très semblables. La jeunesse de nos populations et les apports issus de l'immigration constituent une diversité et une ouverture au monde d'une grande richesse culturelle, sociale, économique.

Un positionnement géographique favorable

Proche de Paris, assumant sa position au cœur de la Seine-Saint-Denis, notre territoire refuse le laisser faire et la médiocrité urbaine : il veut devenir un maillon cohérent d'une continuité organisée entre la capitale et l'ensemble des territoires de l'Est parisien. Son propre développement doit contribuer à la poursuite du rééquilibrage de l'ouest vers l'est de toute la région Île-de-France.

Un poumon vert potentiel de la Région

Le grand nombre de nos parcs, l'attractivité du canal, la diversité de notre géographie, s'ajoutent à la capacité d'innovation d'entreprises en matière d'environnement. Alors que la ressource naturelle est soumise dans nos villes aux mêmes stress et risques naturels et industriels, ces atouts confèrent à nos espaces de vie et de travail un potentiel de développement durable très remarquable.

Une mutation économique amorcée

Des pôles de compétitivité d'intérêt national voire international, forment pour l'avenir, de véritables ensembles de développement : biotechnologies, santé, habitat, construction et urbanisme durable, transports, communication, génie végétal... Des PME innovantes, réactives, adaptables aux nouveaux marchés, aptes à la coopération en réseaux, à fort potentiel de créations d'emploi, irriguent l'espace. Une disponibilité foncière devenue rare en Île-de-France et particulièrement en petite couronne, donne à nos territoires une attractivité particulière et une envergure métropolitaine : ils ont été reconnus par le Schéma directeur de la Région Île-de-France, en septembre 2008, comme « territoire stratégique ». Nous souhaitons changer l'image, souvent caricaturée, de cette partie de notre département et mettre fin au sentiment de nos concitoyens qu'ils habitent des territoires sans cohérence ou que les décisions les concernant sont prises ailleurs sans qu'on ne tienne compte de leurs attentes. Le temps est venu de franchir un nouveau cap : effectif déjà pour 93 % des communes de France, le passage à une structure intercommunale s'inscrit en Seine-Saint-Denis, dans le sens du progrès. Dans le cadre du débat sur l'avenir de la région et de l'agglomération parisienne, nous entendons peser pour une relation équilibrée entre la ville capitale et les territoires qui l'entourent.

Mutualiser nos ressources et porter ensemble des projets ambitieux

Depuis des années, l'État opère vers les collectivités des transferts de charges massifs sans transférer les Budgets correspondants. Les « à coups » des politiques sectorielles vont à l'opposé des actions de très long terme. D'un autre côté, insidieusement, les tutelles, contrairement à l'esprit des lois de décentralisation, font leur retour et nuisent à l'autonomie et à la capacité de décision de nos communes, soumises par ailleurs à la pression pesante des organismes financiers.

Le creusement des inégalités entre les territoires, concerne aussi nombre de nos quartiers dont certains ont été victimes depuis longtemps d'une politique ouverte d'enclavement et de ségrégation sociale. Pour faire face à ces défis, nos villes, limitées par leur taille ou leur situation financière, ont une surface administrative et une capacité de réaction insuffisantes. Elles sont même parfois incitées à entrer en situation de concurrence les unes avec les autres, pour l'implantation d'activités, de logements ou d'équipements.

À l'opposé de ces logiques de compétition, il s'agit au contraire, par une fiscalité unique (TPU) et maîtrisée, de coopérer et de parler d'une même voix :

- pour rééquilibrer les axes routiers majeurs, (BP, A3, RN2 et 3, A86), requalifier les voies pénétrantes, renforcer les pôles multimodaux, améliorer la desserte de villes à villes par les transports publics, gages d'une accessibilité meilleure pour les habitants comme pour les entreprises, promouvoir des modes de circulation douce alternatifs au tout voiture ;
- pour mobiliser les moyens afin de valoriser les friches, reprendre le contrôle des espaces délaissés, rétablir les continuités urbaines, dépolluer les sols, valoriser la partie remarquable du patrimoine industriel, négocier en position favorable avec les promoteurs et les aménageurs ;
- pour bâtir un projet urbain cohérent, écologiquement responsable, favorisant une mixité réelle d'activités et de population, un meilleur cadre de vie, une répartition équitable des espaces naturels ;

– pour mieux articuler création d’activités, développement des activités existantes, et accueil d’activités nouvelles à haute valeur ajoutée, par un renforcement des Zac stratégiques, un soutien actif et une offre renforcée de services aux réseaux d’entreprises, de recherche et de formation ;

– pour faire des économies d’échelle, mettre en commun certains équipements existants au plan de la culture, du sport, de la formation de la santé.

Affronter ensemble les crises et renforcer la cohésion sociale

La crise dans laquelle nous sommes entrés depuis plusieurs mois, fragilise d’ores et déjà des pans entiers de l’économie locale : elle aggrave la précarité, le sous-emploi des jeunes et de toutes les populations vulnérables, elle rend plus criante la pénurie de logements sociaux.

D’un autre côté, la réalité des tensions écologiques, l’action nécessaire contre le changement climatique, l’urgence d’une meilleure efficacité énergétique, l’obligation d’économiser la ressource en eau, la biodiversité et les matières premières, appellent des réponses innovantes et solidaires : les cumuls de pollutions les plus sévères et leurs impacts sanitaires, tout comme l’allongement démesuré des temps de transports, frappent dans nos villes d’abord les habitants les plus modestes.

Répondre à la convergence de ces crises, c’est s’engager sur la voie d’un développement qui favorise solidarités, excellence, durabilité. C’est mettre en commun chaque fois que possible et utile les outils et les équipements pour une action forte en matière de lutte contre les exclusions et pour de véritables filières de formation. Pour la promotion de l’économie sociale et solidaire, nous devons ensemble sécuriser les initiatives de la société civile et leur permettre de se déployer sur de plus grandes échelles. C’est produire une offre considérablement renforcée de logements, en particulier de logements sociaux, agir à chaque instant contre le logement insalubre et l’habitat indigne.

Cela passe enfin par de nouveaux services publics de proximité, mieux répartis, plus accessibles, désenclavant les quartiers les plus isolés et les populations mal desservies. Dans ce cadre, alors que dans certaines professions la pénurie de professionnels est à nos portes, la question de la santé est l’un des principaux enjeux pour nos concitoyens. Nous voulons, notamment en direction des personnes âgées et handicapées œuvrer à la mutualisation de l’offre de soins sur l’ensemble du bassin de vie, en nous appuyant sur un tissu hospitalier particulièrement dense (CHU Jean Verdier de Bondy, CHU Avicenne de Bobigny, CHI André Gregoire de Montreuil) mais également sur l’ensemble des CMS de nos villes.

Renforcer la démocratie par une administration sobre et proche des citoyens

En progressant vers une Communauté d’agglomération, nous voulons promouvoir une démocratie vivante, associant les populations à l’élaboration et au suivi des projets, avec une représentation équilibrée des forces politiques et la mise en place d’un Conseil de développement de l’Agglomération. Notre objectif est de parvenir pour chacun à la fois à un fort sentiment d’appartenance à une entité dynamique, et au respect des identités communales de chaque ville auxquelles les habitants de nos villes sont légitimement attachés. Nous voulons un fonctionnement sobre et économe des deniers publics, un partage des compétences au niveau le plus pertinent pour garantir aux habitants le bon fonctionnement et la qualité de l’administration.

Nous voulons simplifier et rendre plus audibles notre parole commune dans les syndicats intercommunaux auxquels nous appartenons et qui gèrent des pans entiers de la vie quotidienne de nos concitoyens : traitement des déchets, assainissement, distribution d’eau, énergie… Pour cela, nous en appelons :

- à une mobilisation forte de nos élus, amenés à participer, à travers la mise en place de groupes de travail, à la définition des priorités et des compétences de la future agglomération ;
- à une implication forte des fonctionnaires territoriaux dans la définition du projet intercommunal : en visant à améliorer leurs conditions de travail, au niveau municipal comme au niveau intercommunal, l’objectif est d’améliorer le service rendu à la population ;
- à une participation forte de la société civile, des organisations syndicales, des associations, des partenaires économiques : elle est un facteur incontournable du dynamisme, de l’image et de l’attractivité de notre projet commun ;
- à une large prise de parole de nos populations appelées, à travers une commission intercommunale du débat public, à faire valoir leurs besoins et leurs attentes.

Les statuts de la Communauté d'agglomération

Article 1 : Constitution
Il est constitué entre les communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, conformément aux articles L. 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, une Communauté d’agglomération dénommée «Est Ensemble», dont les orientations sont fixées par le texte fondateur annexé aux présents statuts.

Article 2 : Siège

Le siège de la Communauté d’agglomération est fixé en l’Hôtel de Ville de Romainville.

Article 3 : Durée

La Communauté d’agglomération est constituée pour une durée illimitée conformément à l’article L. 5216-2 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4 : Compétences « obligatoires » (article I. 5216-5-i du cgct)
La Communauté d’agglomération exerce de plein droit au lieu et place de ses communes membres les compétences suivantes :
4.1. En matière de développement économique :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d’activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d’intérêt communautaire ; actions de développement économique d’intérêt communautaire.

4.2. En matière d’aménagement de l’espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- création et réalisation de zones d’aménagement concerté d’intérêt communautaire ;
- organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d’orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l’article 46 de cette loi.

4.3. En matière d’équilibre social de l’habitat :

- programme local de l’habitat ;
- politique du logement d’intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d’intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d’équilibre social de l’habitat ;
- action, par des opérations d’intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d’intérêt communautaire.

4.4. En matière de politique de la ville dans la communauté :

- dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d’insertion économique et sociale d’intérêt communautaire ;
- dispositifs locaux, d’intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Article 5 : Compétences « optionnelles » (article I. 5216-5-ii du cgct)
La Communauté d’agglomération exerce en outre, au lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes :
5.1. Assainissement
5.2. Eau
5.3. En matière de protection et de mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie :

- lutte contre la pollution de l’air ;
- lutte contre les nuisances sonores ;
- soutien aux actions de maîtrise de la demande d’énergie ;
- activités de traitement des déchets des ménages, mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri et de stockage qui s’y rapportent. Ces activités portent également sur les autres déchets qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

5.4. Construction, aménagement, entretien et gestion d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire
5.5. Action sociale d’intérêt communautaire

Article 6 : Extension de compétences
Les communes membres de la Communauté d’agglomération peuvent à tout moment lui transférer, en tout ou partie, certaines de leurs compétences dont le transfert n’est pas prévu par les présents statuts ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice, dans les conditions prévues à l’article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 : Nouvelles adhésions

Le périmètre de la Communauté d’agglomération pourra être étendu par l’adhésion de nouvelles communes, conformément à l’article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales.

Article 8 : Le conseil de la Communauté

La Communauté d’agglomération est administrée par un Conseil qui est composé de délégués élus par les Conseils municipaux des communes membres conformément à l’article L. 5211-6 du Code général des collectivités territoriales. Les modalités de répartition des sièges sont les suivantes :

- cinq sièges sont attribués à chaque commune membre de la Communauté d’agglomération, en sus de quoi, il est attribué : un autre siège pour la commune dont la population est la moins importante et un autre siège pour la commune dont la population est la plus importante ;
- des sièges supplémentaires sont également attribués à chaque commune membre de la Communauté d’agglomération, à raison d’un délégué par tranche démographique entamée de 10.000 habitants : L’institution de délégués suppléants n’est pas prévue.

Tranche démographique (population légale totale de la commune)	Nombre de délégués communautaires
0 / 10 0000	1
10 000 / 20 000	2
20 000 / 30 000	3
30 000 / 40 000	4
40 000 / 50 000	5
50 000 / 60 000	6
60 000 / 70 000	7
70 000 / 80 000	8
80 000 / 90 000	9
90 000 / 100 000	10
100 000 / 110 000	11

Chaque délégué dispose d’une voix. Conformément à l’article L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales, le mandat des délégués communautaires est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés. Pour les renouvellements du conseil communautaire, la population prise en compte pour la fixation du nombre de délégués par commune est la population légale totale connue lors du renouvellement des conseils municipaux. Elle vaut pour la durée du mandat.

Article 9 : Le président

Le Président est l’organe exécutif de la Communauté d’agglomération conformément à l’article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales. À ce titre, il prépare et exécute les délibérations du Conseil de la communauté. Il est l’ordonnateur des dépenses et il prescrit l’exécution des recettes de la Communauté d’agglomération. Il est le chef des services de la Communauté d’agglomération. Il représente en justice la Communauté d’agglomération.

Article 10 : Le Bureau

Le bureau est composé, conformément à l’article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, du Président, des vice-présidents ainsi que d’autres membres dont le nombre sera fixé par délibération du Conseil communautaire.

Article 11 : Délégations au Bureau et au président
Conformément à l’article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de la Communauté d’agglomération peut déléguer par délibération une partie de ses attributions au Bureau et au président, à l’exception :
1. Du vote du budget, de l’institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2. De l’approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté d’agglomération à la suite d’une mise en demeure intervenue en application de l’article L. 1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté d’agglomération ;
5. De l’adhésion de la Communauté d’agglomération à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d’un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d’aménagement de l’espace communautaire, d’équilibre social de l’habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.
Lors de chaque réunion de l’organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l’organe délibérant.

Article 12 : Recettes de la Communauté d’agglomération
Les recettes du budget de la Communauté d’agglomération, conformément à l’article L. 5216-8 du Code général des collectivités territoriales, comprennent :
1. Les ressources fiscales mentionnées à l’article 1609 nonles C et 1609 nonles D du code général des impôts ;
2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté d’agglomération ;
- 3. Les sommes qu’elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d’un service rendu ;
- 4. Les subventions et dotations de l’État, de la région, du département et des communes ;
- 5. Le produit des dons et legs ;
- 6. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- 7. Le produit des emprunts ;
- 8. Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l’article L. 2333-64.

Article 13 : Règlement intérieur
Le Conseil de la Communauté d’agglomération adoptera, en application de l’article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales par renvoi de l’article L 5211-1 dudit Code, un règlement intérieur précisant, notamment, les conditions de fonctionnement des commissions, du Bureau, de la présidence et des différentes instances exécutives et délibératives de la Communauté d’agglomération.

Article 14 : Modifications statutaires
Des modifications statutaires pourront être apportées aux présents statuts dans les conditions prévues aux articles L. 5211-17, L. 5211-18, L. 5211-19, L. 5211-20 et L. 5211-20-1 du Code général des collectivités territoriales.

Article 15 : Dissolution
La Communauté d’agglomération pourra être dissoute dans les conditions prévues à l’article L. 5216-9 du Code général des collectivités territoriales.

Listes des instances et des représentants d'Est Ensemble

* Élus ne siégeant plus en 2011

** Dans certaines instances
Est Ensemble peut être
représentée par des élus
municipaux des villes membres.

	Élus représentants	
Instances communautaires	Titulaires	Suppléants
Commission d'appel d'offres (CAO)	Aline Archimbaud Jean-Claude Dupont Claude Ermogeni Laurent Quinet Alice Magnoux	Diven Casarini Bruno Lotti Dominique Thoreau Dominique Lascoux Nadine Lauthelie-Chomard
Commission locale d'évaluation des charges transférées	Bertrand Kern Pierre Desgranges	Tony Di Martino Alice Magnoux
Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	Asma Gasri Jacques Jakubowicz Alain Peries Gérard Savat Patrick Sollier Dominique Thoreau	
Syndicats intercommunaux		
SITOM93**	Brahim Akrouf Laurent Cotte Laëtitia Deknudt Benjamin Dumas Patrick Lascoux* Bruno Lotti Alain Monteagle Christophe Paquis Gérard Savat	Charles Amara Claire Cauchemez Claire Compain Raymond Cukier Laurent Jamet Christian Lagrange Nicole Lemaitre Madjid Mendaci* Didier Segal-Saurel
Groupement d'intérêt public pour le projet de territoire Canal de l'Ourcq/RN3	Gérard Cosme	Marc Everbecq
Paris Métropole	Daniel Guiraud	Catherine Peyge
Associations		
Association pour le prolongement de la ligne 11	Philippe Guglielmi	
Association des communautés de France (ADCF)	Bertrand Kern	
Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales (AEFCT)	Bertrand Kern	
Association des Maires de grandes villes de France (AMGVF)	Bertrand Kern	
Association des Maires — Villes et banlieues de France	Daniel Bernard	
AGIPEE	Sylvie Badoux Anne-Marie Heugas	
Hôpitaux – conseils de surveillance		
Centre hospitalier intercommunal de Ville Evard — Conseil de surveillance	François Miranda	
Centre hospitalier intercommunal André Grégoire — Conseil de surveillance	Marc Everbecq	

Tableau des effectifs au 31 décembre 2010

Grades ou emploi	Catégories	Effectifs budgétés	Pourvus	Dont: TNC
DGS	A			
DGA	A			
Collaborateur de cabinet	A	1	0	0
Filière administrative				
Administrateur Hors classe	A			
Administrateur	A	8	2	0
Directeur	A	1	0	0
Attaché principal	A	1	1	0
Attaché	A	4	1	0
Rédacteur chef	B	1	0	0
Rédacteur principal	B	1	1	0
Rédacteur	B	2	0	0
Adjoint administratif principal 1 ^{er}	C	0	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^e	C	0	2	0
Adjoint administratif 1 ^{er}	C	0	0	0
Adjoint administratif 2 ^e	C	0	0	0
Adjoints administratifs	C	15	0	0
Filière technique				
Ingénieur en chef classe ex.	A	0	0	0
Ingénieur en chef de classe normale	A	0	0	0
Ingénieur principal	A	1	1	0
Ingénieur	A	4	1	0
Technicien principal de 1 ^{er}	B	0	0	0
Technicien principal de 2 ^e	B	0	0	0
Technicien	B	3	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{er}	C	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^e	C	0	0	0
Adjoint technique de 1 ^{er}	C	0	0	0
Adjoint technique de 2 ^e	C	0	0	0
Adjoint technique	C	2	0	0
Total général		44	9	0